

24^e ANNÉE

MAI 1903

No 9

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN - - - - *Propriétaire et rédacteur-en-chef*



SIR LOUIS-HIPPOLYTE LAFONTAINE

Né en 1807. Mort en 1864. Homme d'État modèle ; jurisconsulte remarquable ; catholique convaincu et pratiquant. Lutta avec succès pour l'établissement du gouvernement responsable et fit rétablir l'usage de la langue française dans le parlement canadien.
Il fut nommé juge en chef du Bas-Canada en 1853.

A nos lecteurs

a. Nous prions nos lecteurs d'adresser les réclamations relatives aux numéros de la revue qui ne seraient pas parvenus à destination, au directeur de *L'Enseignement Primaire* et non au département de l'Instruction publique.

b. Nous avertissons nos abonnés *payants* qu'à partir du mois de septembre prochain, les personnes seules qui nous auront fait parvenir leur abonnement avant le 1er août 1903 recevront la revue. Aucun numéro de *L'Enseignement Primaire* ne sera adressé aux abonnés qui n'auront pas payé leur souscription d'avance.

Pensées

La vraie fin de l'éducation, c'est d'apprendre à l'homme à s'élever par lui-même, lorsque d'autres auront cessé de l'élever.

GUIZOT.

Le baptême est le sacerdoce des laïques ; il les consacre à Jésus-Christ.

(S. JÉRÔME.)

Ceux-là sont riches qui possèdent Dieu ; mais ceux-là sont les plus riches qui ne possèdent que Dieu.

(P. FABER.)

Je voudrais avoir des bras qui pussent embrasser le monde entier pour le porter à Dieu et le remplir d'amour. O mon Tout, que vous êtes peu connu, que vous êtes peu aimé !

(M. OLIER.)

La vraie éducation est désintéressée

Flaubert a dit que la vie doit être une éducation incessante, qu'il faut tout apprendre " depuis parler jusqu'à mourir ". Livrée au hasard, cette longue éducation dévie à chaque instant. Les parents mêmes n'ont point le plus souvent une idée exacte du but de l'éducation, quand les enfants sont encore très jeunes. Quel est l'idéal moral proposé à la plupart des enfants dans la famille ? Ne pas être trop bruyant, ne pas se mettre les doigts dans le nez ni dans la bouche, ne pas se servir à table avec les mains, ne pas mettre, quand il pleut, les pieds dans l'eau, etc. Être raisonnable ! Pour bien des parents, l'enfant raisonnable est une petite marionnette qui ne doit bouger que si on en tire les fils ; il doit avoir des mains pour ne toucher à rien, des yeux pour ne pas pétiller de désir à tout ce qu'il voit, des petits pieds pour ne point trotter bruyamment sur le plancher, une langue pour se taire.

Beaucoup de gens élèvent leurs enfants non pour les enfants eux-mêmes, mais pour eux. J'ai connu des parents qui ne voulaient pas marier leur fille afin de ne pas se séparer d'elle ; d'autres qui ne voulaient pas que leur fils prit tel ou tel métier (par exemple celui de vétérinaire), parce que ce métier leur déplaisait à eux, etc. Les mêmes règles dominaient toute leur conduite envers leurs enfants. C'est l'éducation égoïste. Il est une autre sorte d'éducation qui prend pour but non plus le plaisir du père, mais le plaisir du fils apprécié par le père. Ainsi, un paysan qui a passé toute sa vie au soleil considérera comme un devoir d'épargner à son fils le travail de la terre ; il l'élèvera pour en faire un petit bureaucrate, un pauvre fonctionnaire étouffant dans son bureau, qui s'en ira mourir phthisique dans quelque ville. La vraie éducation est désintéressée ; elle élève l'enfant pour lui-même, elle l'élève aussi et surtout pour la patrie, pour l'humanité entière.

GUYAU.

sur
étio

Prin
lettr
supé

Sain

qui
défen

scola

merc

La S

Dam

La S

Défen

Rosa

pend

encou

I

revue

conn

Franç

les Fr

tuent

rappo

provin

N

appre

d'éduc

de l'É

l'Instr

tent à

D

à elles

(1)

Remerciement et explication

Notre modeste volume : *Honneur à la Province de Québec.—Mémemorial sur l'Éducation au Canada*, a été reçu avec une sympathie à laquelle nous étions loin de nous attendre.

Il ne faudrait pas moins d'une livraison entière de *L'Enseignement Primaire* pour publier les appréciations des journaux et des revues, et les lettres que nous avons reçues de la part de quelques évêques, de plusieurs supérieurs de maison d'éducation, de publicistes, d'hommes d'État.

Les lettres de nos SS. les archevêques de Québec, de Montréal et de Saint-Boniface nous ont été particulièrement agréables.

Merci à ces vénérables prélats ; merci aux autres distingués personnages qui veulent bien nous encourager dans les efforts que nous faisons pour défendre notre province contre ses ennemis, et pour orienter le progrès scolaire, chez nous, vers un but réalisable et digne de nos compatriotes ; merci enfin à *L'Événement*, au *Soleil*, à *La Vérité*, à *La Nouvelle-France*, à *La Semaine Religieuse*, aux *Fleurs de la Charité*, aux *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur*, de Québec ; à *La Patrie*, au *Journal*, à *La Presse*, à *La Semaine Religieuse*, au *Journal de Françoise*, de Montréal ; à *La Défense*, de Chicoutimi ; au *Courrier de Sorel* et au *Sorelois*, de Sorel ; au *Rosaire*, de Saint-Hyacinthe ; au *Manitoba*, de Saint-Boniface ; à *L'Indépendant*, de Fall-River, qui ont parlé de notre travail en termes les plus encourageants.

La plupart des personnes qui nous ont écrit, plusieurs journaux et quelques revues ont constaté avec bonheur que nous avons tenu à honneur de faire connaître les *dépenses privées*, si je puis m'exprimer ainsi, que les Canadiens-Français s'imposent pour faire instruire leurs enfants par les Religieuses ou les Frères. Comme une partie très considérable de ces dépenses, qui constituent en quelque sorte le *budget paroissial*, n'est pas mentionnée dans les rapports officiels, il arrivait qu'au point de vue des statistiques scolaires, la province de Québec paraissait occuper le dernier rang dans la Confédération.

Nous avons détruit cette légende en rappelant à nos compatriotes et en apprenant aux habitants des provinces-sœurs, que près de deux cents maisons d'éducation primaire supérieure, dans Québec, sont absolument indépendantes de l'État. Ces institutions n'adressent aucun rapport au Surintendant de l'Instruction publique, et, conséquemment, les sommes énormes qu'elles coûtent à la population du Bas-Canada sont ignorées de la masse des Canadiens.

Dans notre *Mémemorial*, nous disons que ces deux cents institutions (1) ont à elles seules un budget de près de deux millions et demi de piastres.

(1) Exactement 188. Voir *Honneur à la province de Québec*, p. 8.

Voyons si ce chiffre est exagéré :

200 institutions ayant en moyenne 150 élèves (à \$75.00 par élève, uniquement pour la pension) dépensent \$2,250,000 pour l'entretien des écoles seulement.

Ajoutons à cela ce que vaut le dévouement des religieuses et des religieux qui donnent gratuitement l'instruction et l'éducation à nos enfants : soit 1,600 religieuses et religieux à \$300 par année (ce n'est pas un traitement exagéré) = \$480,000.

Maintenant, ces deux cents maisons d'éducation primaire supérieure ont été bâties, meublées, et les terrains sur lesquelles elles se trouvent ont été achetés avec l'argent de la province de Québec. En moyenne, chacune de ces institutions a coûté au moins \$30,000 ; $\$30,000 \times 200 = \$6,000,000$. L'intérêt de ce capital, pendant une année, à 5%, s'élève à \$300,000. Cette dernière somme doit être ajoutée 1° à celle qui provient de la pension des élèves, 2° à celle qui représente le traitement des Religieuses et des Frères.

Additionnons :	\$2,250,000
	480,000
	300,000
	\$3,030,000

Dans notre brochure, nous donnons le chiffre de \$2,450,000, parce que nos calculs ont été faits pour 188 maisons, chiffre conforme aux statistiques.

Maintenant, retranchons \$1,000,000 du total ci-dessus établi, afin de satisfaire les plus exigeants, ceux qui trouveraient que nous avons traité les communautés enseignantes trop généreusement, et avec ce budget ainsi rogné, ajouté au budget officiel, nous avons encore le pas sur Ontario, relativement à la dépense *par tête*.

Voici :	budget officiel :	\$2,461,785
	budget paroissial :	2,030,000

Total.....	\$4,491,785
------------	-------------

Cette somme, divisée par 1,620,974, chiffre de la population de la province de Québec, donne \$2.70. Pour la même année (1898) et pour les mêmes fins d'éducation primaire, Ontario a dépensé \$1.87.

Ces explications satisferont les plus incrédules, nous l'espérons.

Pour quelle raison la province de Québec cacherait-elle le dévouement que l'élite de ses enfants lui accorde sans compter dans l'éducation de la jeunesse ?

Pourquoi ignorerait-elle, par exemple, que les Religieuses et les Frères, à part leur entretien, n'exigent aucun traitement pécuniaire ?

Etant donné qu'il y a au Canada, comme partout ailleurs, du reste, une certaine classe de personnes qui ne raisonnent qu'à coup de *piastres*, pourquoi ne pas évaluer en espèce sonnante, le travail des instituteurs congréganistes ?—

N'est-ce pas le seul moyen de faire connaître fidèlement ce que notre province dépense pour l'Instruction publique ?

Enfin, le capital énorme, — six millions de piastres, au moins, — engagé dans la construction des maisons d'éducation catholiques indépendantes, n'ayant jamais été mentionné dans les statistiques officielles, n'est-il pas juste d'en ajouter au moins l'intérêt pour un an, au chapitre de la dépense.

Voilà ce que nous avons fait aux applaudissements unanimes de nos compatriotes.

C.-J. MAGNAN.

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

QUÉBEC, 12 janvier 1903.

L'HONORABLE M. A. ROBITAILLE,
Secrétaire de la province,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel, pour l'année scolaire 1901-1902, terminée le 30 juin dernier, et vous prier de vouloir bien le présenter à la Législature.

Les deux comités du Conseil de l'Instruction publique continuent à poursuivre avec sollicitude l'œuvre importante qui leur est confiée, regrettant toutefois, faute de ressources, de ne pouvoir faire davantage. En effet, les sommes votées annuellement par la Législature pour les écoles publiques restent toujours les mêmes, malgré l'augmentation de la population et du nombre des écoles, il s'ensuit que les allocations faites à chaque municipalité diminuent proportionnellement et rendent difficile toute amélioration vraiment désirable.

Bien que les progrès ne s'effectuent pas aussi promptement qu'on le voudrait, cependant, le peuple en général est animé du désir de s'instruire, et la volumineuse correspondance de mon département indique qu'il y a amélioration en ce sens au sein de nos campagnes. On s'impose quelquefois de durs sacrifices pour construire de nouvelles écoles, et les paroisses taillées en pleine forêt, encore peu peuplées, ne sont pas les plus réfractaires à la prompt diffusion de l'instruction.

Le nombre total des écoles de la province est de 6,078 ; elles sont fréquentées par 333,431 enfants.

Le chiffre de la fréquentation moyenne est de 74.28 par cent.

Il existe une école par 271 habitants, et il y a une moyenne de 55 élèves par école.

Le nombre des élèves dans le cours commercial dont quelques collèges classiques catholiques sont pourvus tend à augmenter.

Il a été, l'an passé, de 2,354, soit une augmentation de 184 sur l'année précédente.

Dans le cours classique de ces mêmes institutions, le nombre des élèves n'a diminué que de trois, ayant été de 3,742.

Dans ces maisons d'éducation, le chiffre de la présence moyenne est de 93.48 par cent. (1)

TABLEAU GÉNÉRAL DES ÉCOLES DE LA PROVINCE, — 1901-02.

	Nombre d'écoles.	Instituteurs.	Institutrices.	ÉLÈVES.				
				Garçons.	Filles.	Total.	Présence moyenne.	Percentage de la présence moyenne.
Ecoles élémentaires.....	5,298	127	5,935	100,332	102,634	202,966	140,005	68.98
Ecoles modèles.....	568	612	1,923	39,816	42,286	82,102	66,109	80.52
Académies.....	166	497	1,225	16,156	20,064	36,220	30,810	35.12
Ecoles normales.....	5	31	30	130	290	420	415
Ecoles annexées aux écoles normales . . .	6	6	24	343	594	937	694
Collèges classiques catholiques.....	19	562	6,096	6,096	5,698
Universités.....	4	407	2,253	130	2,383	2,350
Ecoles des sourds muets et des aveugles..	4	21	65	173	351	524	522
Ecoles des arts et métiers.....	8	53	1,783	1,783	1,041
Totaux.....	6,078	2,316	9,202	157,082	166,349	333,431	247,644	74.28

Il y a en moyenne 55 élèves par école.

Il y a une école pour 271 habitants.

En 1900-01

Dans les écoles élémentaires, modèles et académiques de la province, il y avait 871 instituteurs et institutrices laïques non brevetés.

En 1901-02

Dans les mêmes écoles, il n'y a plus que 749 instituteurs et institutrices laïques non brevetés.

Diminution 122

(1) Nous omettons ici plusieurs tableaux statistiques.— *Note de la Rédaction.*

CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES

L'été dernier a eu lieu, à Québec, une grande convention des institutrices laïques catholiques de l'archidiocèse. Organisée d'après le plan de celle qui avait eu lieu à Montréal, l'année précédente, elle a eu un égal succès. Les demandes d'entrées ont dépassé le chiffre de quinze cents, et on n'a pu donner l'hospitalité qu'à la moitié de ce nombre.

Les dames Ursulines, qui avaient bien voulu consentir à héberger dans leur couvent un aussi grand nombre que possible d'institutrices, ont fait preuve d'un zèle et d'un dévouement dignes d'éloges. Elles n'ont épargné aucune peine pour servir la cause de l'éducation, et les demoiselles qui furent leurs hôtes n'oublieront pas de sitôt l'affabilité et l'empressement des religieuses à leur rendre aussi agréable que possible leur séjour au monastère.

Le comité catholique désire continuer cette série de conventions dans les divers diocèses de la province. Il a exprimé l'intention de tenir, l'été prochain, quatre nouvelles conventions diocésaines, et quatre autres semblables en 1904, afin de faire profiter le plus tôt possible toutes les parties de la province de l'heureuse influence de ces conventions sur le corps enseignant.

La décision du comité à cet effet a été soumise à la considération du gouvernement.

ÉCOLES NORMALES

En 1902, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a recommandé au gouvernement la fondation de quatre nouvelles écoles normales catholiques de filles. Il a exprimé le désir que ces écoles fussent fondées respectivement à Rimouski, à Sherbrooke, à Chicoutimi et à Hull.

Les deux écoles normales Laval et Jacques-Cartier pour les filles ne peuvent suffire aux besoins de la province, et M. le principal Rouleau, dans son rapport, dit : " Les demandes d'admission à l'école normale Laval croissent d'année en année. Je ne peux admettre que le quart des aspirants."

J'ai signalé déjà à plusieurs reprises l'importance de fonder des écoles normales de filles pour les catholiques, afin de préparer convenablement à l'enseignement les jeunes personnes qui veulent obtenir un brevet de capacité. Aujourd'hui, sur 4,233 institutrices laïques catholiques, 224 seulement possèdent un brevet d'école normale, les 4,009 autres tenant leur brevet d'un bureau d'examineurs.

L'an passé, nos écoles normales catholiques ont donné l'instruction à 658 élèves, les écoles annexes comprises. Dans ce chiffre, on comptait 208 élèves-maîtres et élèves-maîtresses.

A l'école normale McGill, il est entré, au mois de septembre 1901, cent seize élèves, dont six élèves-maîtres et cent dix élèves-maîtresses. Le total des entrées, durant l'année, a été de 168 élèves.

M. l'abbé Dubois, principal de l'école normale Jacques-Cartier, constate que les règlements adoptés en mai 1901, par le comité catholique pour l'obtention des diplômes ont produit un excellent effet. Le nouveau mode constitue une espèce de *baccalauréat*, et " outre l'avantage, dit-il, qu'ils ont " de donner plus de garantie aux diplômes des écoles normales, ces règlements stimulent aussi les élèves et les obligent à faire une revue de tout " ce qu'ils ont étudié durant l'année."

La nouvelle construction que le gouvernement a fait ajouter à la maison qu'il avait achetée pour y établir l'École normale Laval est maintenant terminée. C'est, dit M. le Principal de cette école, un beau bâtiment de 70 x 60 pieds, à trois étages au-dessus du rez-de-chaussée. Les pièces sont suffisamment vastes et bien éclairées.— La première moitié du premier étage de l'ancienne maison a été convertie en chapelle temporaire, laquelle suffit aux besoins du moment. Faute d'un local spécial, les différents spécimens du musée ont dû être placés dans des armoires dans différentes parties de la maison. Il n'y a pas non plus de salle pour les séances académiques.

L'ÉCOLE ET L'AGRICULTURE

Il se donne dans les écoles normales un cours théorique d'agriculture aux élèves qui se destinent au professorat.

L'école normale Jacques-Cartier est la seule qui possède à l'usage des élèves-maîtres un terrain assez vaste pour que le professeur puisse y donner quelques leçons pratiques d'horticulture. Les autres écoles sont privées de cet avantage, et lorsque le gouvernement fondera de nouvelles écoles normales, il importerait d'exiger que chaque maison possédât un jardin ou champ d'expérience de grandeur suffisante pour permettre aux élèves d'acquérir d'utiles notions d'agriculture.

Afin de donner un développement plus pratique au cours d'agriculture en question et de faire comprendre davantage aux élèves-maîtres et aux élèves-maîtresses l'importance de l'enseignement agricole à l'école primaire, je me suis entendu avec les principaux des écoles normales pour faire donner dans ces maisons quelques leçons complémentaires par des conférenciers agricoles de grande expérience.

Dans ce but, je me suis adressé à l'honorable M. Turgeon, ministre de l'agriculture, qui, avec un bon vouloir dont je lui suis reconnaissant, m'a permis d'utiliser les services des conférenciers attachés à son département, le Dr Grignon, M. A.-O. Dallaire et M. J.-A. Dresser. Dans le cours du printemps, ces messieurs donneront quelques conférences aux écoles normales Laval, McGill et Jacques-Cartier, et j'ai le ferme espoir qu'il ne s'écoulera point un grand nombre d'années avant que cet enseignement complémentaire exerce, par le ministère des instituteurs et des institutrices qui en auront profité, une influence bienfaisante sur la jeune génération de nos cultivateurs.

Il importe, à mon avis, de donner à l'instruction agricole dans nos écoles rurales un soin plus particulier et plus intelligent que par le passé.

Le sol étant la base première de la richesse publique, le devoir du père de famille est de faire donner à ses enfants, filles et garçons, une instruction en rapport avec les travaux qui leur seront propres, et apte à leur inculquer une affection particulière pour l'agriculture. Il faudrait aussi, dès les premières années d'études, savoir diriger les pensées et les goûts de l'enfant vers les travaux des champs. Or, c'est à l'école qu'il appartient de développer et de fortifier les germes d'instruction agricole que l'enfant a reçus à la maison paternelle, et si, d'une manière générale, l'instituteur ou l'institutrice, après avoir enseigné à l'élève les matières essentielles d'un cours primaire, pouvait le rendre à sa famille plus disposé à suivre la profession de son père, il en résulterait un grand bien et pour les individus et pour le pays.

Sans doute, l'école primaire ne peut être une école d'agriculture, mais l'instituteur ou la maîtresse de classe, entrant dans l'esprit du programme d'études, peut, dans son entretien de la semaine, inculquer à ses élèves certaines notions indispensables à la bonne culture de la terre.

Ce but, on l'atteindra en leur parlant du bonheur et de la salubrité de la vie rurale, de la noble indépendance du cultivateur et de l'heureuse influence de cette carrière sur les mœurs et sur l'esprit de famille.

Pour donner à l'enseignement de l'école cette teinte agricole qu'il ne possède point, il faudra remanier, en le simplifiant, le programme d'études, c'est-à-dire rédiger un double programme, un pour les enfants des villes et l'autre pour ceux des campagnes, les besoins de ces deux catégories d'élèves n'étant pas tout à fait les mêmes. Je ne veux pas dire par là qu'il faille supprimer dans les écoles urbaines l'enseignement oral de l'agriculture, tel qu'il existe aujourd'hui.

Il ne faut pas que l'enseignement donné aux enfants de cultivateurs les fasse aspirer à des emplois de banque ou de commerce. Au contraire, il faut leur donner une instruction qui les retienne sur la terre paternelle et les prépare à devenir, par une formation quelque peu spéciale, des cultivateurs instruits.

On ne saura jamais le nombre de jeunes gens qui, par dégoût pour la carrière paternelle, ont été détournés des travaux salutaires des champs pour aller, souvent en pays étranger, chercher un bien-être factice dans les centres commerciaux ou industriels. Pareil désastre aurait été au moins partiellement conjuré si l'on avait su donner à leur instruction première une orientation convenable.

Comprenant mieux, aujourd'hui, qu'une terre bien cultivée peut procurer l'aisance à son propriétaire, sachant par les statistiques du commerce que les exportations des produits du sol à l'étranger augmente dans une proportion considérable, nous devons donner aux enfants de nos paroisses rurales une instruction propre au milieu où ils doivent vivre et développer, dès leur bas âge, leur penchant pour l'agriculture.

La sollicitude des pouvoirs publics doit aussi s'étendre à l'instruction complémentaire qu'il convient de donner aux jeunes filles de cultivateurs parvenues à l'âge de quatorze à quinze ans.

Dans nos villes, les maisons d'éducation supérieure pour les filles répondent généralement aux besoins de la société urbaine. On y donne même souvent un cours d'économie domestique que les institutrices de la campagne pourraient leur envier. Mais je me demande si l'instruction donnée par nos académies et nos écoles modèles à la campagne ne ressemble pas trop en certains points, à celle qui n'a sa raison d'être que dans les villes. Ne serait-il pas utile d'établir, dans certaines grandes écoles de filles ou couvents de nos villages, une classe ménagère qui serait le complément du cours d'études officiel ?

Dans ce cours spécial d'un an ou deux de durée, la jeune fille apprendrait l'art culinaire en rapport avec sa condition et son milieu, la tenue du ménage, le soin de la lingerie, la couture et le blanchissage. Elle recevrait aussi des leçons sur le soin de la basse-cour et de la laiterie ; elle étudierait la comptabilité agricole, l'exploitation du jardin potager et la culture des fleurs.

On pourrait au besoin y ajouter des leçons de chimie agricole élémentaire. Un tel cours vaudrait mieux que l'étude de certaines matières du programme dont l'importance est discutable ; il vaudrait surtout mieux que l'étude dispendieuse, infructueuse et malheureusement si universelle du piano, et préparerait très bien nos jeunes villageoises à devenir d'excellentes femmes de cultivateurs.

Je suis heureux de dire toutefois que, dans quelques couvents à la campagne, l'initiative a déjà été prise, soit spontanément, soit à la suggestion de l'autorité compétente. Une partie de cet enseignement éminemment pratique se donne dans un certain nombre de maisons. Je signalerai spécialement les leçons de coupe et de confection de vêtements qui sont en honneur dans quelques instituts.

Ces maisons ont pourtant comme toutes les autres à compter avec le surmenage des examens pour le brevet de capacité scolaire. Que serait-ce donc si l'ambition des parents, au lieu de vouloir faire de leurs filles des artistes ou des institutrices temporaires en vue d'un maigre salaire ou d'un établissement parfois problématique, se contentaient d'assurer leur avenir en les préparant à devenir des ménagères modèles ?

ÉCOLES PROTESTANTES

Il se manifeste dans les conditions d'existence des écoles protestantes un changement qui n'est pas sans exciter l'anxiété de ceux que cela peut concerner. Dans quelques comtés, principalement dans les Cantons de l'Est, le recensement de 1901, comparé à celui de 1891, indique des différences assez considérables. La population anglaise ayant une tendance à se concentrer dans les grands centres, ou à émigrer vers l'Ouest, les mutations de propriétés deviennent de plus en plus fréquentes et le cultivateur de langue anglaise est remplacé par le cultivateur de langue française. Il en résulte que les écoles protestantes ne sont plus soutenues que par une population assez restreinte.

L'an passé, dans quarante-cinq écoles anglaises, le chiffre de la présence moyenne était de moins de cinq élèves, et dans cent quatre-vingt-dix autres, il était de six à dix élèves.

Le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique travaille à remédier aux inconvénients qui résulte de ce déplacement de population. Il y a trois ans, j'adressais une circulaire aux commissions scolaires de langue anglaise pour leur conseiller de se prévaloir de la clause de la loi qui permet le transport des enfants à l'école aux dépens de la municipalité. Ce système a été mis en pratique avec avantage, dit-on, dans les états de la Nouvelle-Angleterre.

En présence de l'état de choses que je signale, sir William McDonald, de Montréal, a résolu, avec une générosité qui l'honore, de tenter l'expérience d'un plan de concentration scolaire, et il a chargé M. le professeur James Robertson de le mettre à exécution. Pendant trois ans, sir William paiera de ses propres deniers les dépenses que le système occasionnera, et cet essai, j'en suis sûr, sera suivi avec beaucoup d'intérêt par tous ceux qui se préoccupent de la question scolaire.

Sir William McDonald a voulu aussi, voilà bientôt trois ans, favoriser, à titre d'essai, l'établissement de classes de travail manuel dans plusieurs

écoles primaires anglaises. Il a fourni les outils et le mobilier nécessaires et payé le traitement des professeurs. Bedford, Knowlton, Waterloo, Montréal et Westmount sont les endroits qu'il avait choisis pour tenter l'expérience, et on paraît satisfait des résultats obtenus.

L'été prochain, les commissions scolaires intéressées auront à décider si elles doivent continuer, à leurs frais, cet enseignement tout spécial.

Ce bienfaiteur des écoles protestantes veut tenter une troisième expérience, toujours à ses dépens, en pourvoyant d'un jardin chacune des cinq écoles d'une division scolaire déterminée. A chaque élève de ces écoles sera assigné un morceau de terre qu'il utilisera lui-même et qui servira à ses propres observations. Un inspecteur spécial visitera ces écoles pour donner aux enfants des leçons appropriées (*nature study*).

Cet instructeur sera M. Geo.-D. Fuller, B. A., qui a fait des études spéciales à l'université de Chicago et à Cornell, et le comté de Brome aura l'avantage de profiter de cet acte de générosité de sir William.

Une dernière remarque :

Il y a quelques années, on n'employait pratiquement dans les écoles anglaises que des institutrices munies de brevets de capacité. Depuis un certain temps, je suis forcé par les circonstances de permettre l'engagement d'un assez grand nombre de personnes non diplômées.

On attribue la cause de cette rareté d'institutrices compétentes à la modicité des salaires de celles qui enseignent et à la facilité qu'ont les jeunes filles d'obtenir des emplois lucratifs dans les maisons de commerce ou dans les bureaux des professions libérales et des agences d'affaires.

Il est donc grandement à désirer que les commissions scolaires en général augmentent les traitements de leurs instituteurs ou institutrices, afin de les attacher à leurs fonctions et de leur permettre de rester dans la noble carrière de l'enseignement. L'intérêt public le requiert.

Je termine en disant que les progrès qu'il importe de réaliser le plus promptement seraient :

- 1° La fondation de nouvelles écoles normales de filles pour les catholiques ;
- 2° La fondation d'écoles techniques pour la formation de ceux qui se destinent à l'industrie ;
- 3° L'augmentation de la subvention aux écoles publiques ;
- 4° La création d'une inspection plus complète des écoles en améliorant la condition des inspecteurs d'écoles ;
- 5° La distribution gratuite aux écoles primaires d'une carte de la Puissance du Canada ;
- 6° La distribution gratuite aux mêmes écoles d'un tableau synoptique de l'histoire du Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LA BRUÈRE,

Surintendant.

PÉDAGOGIE

De l'amour que les Instituteurs et les Institutrices doivent porter aux enfants qui se préparent à la Première Communion

Voilà le temps où les enfants qui ont atteint l'âge de dix ans vont s'approcher pour la première fois de la Sainte Table.

L'Enseignement Primaire ne saurait laisser passer cette époque mémorable dans la vie des enfants, sans adresser un mot d'exhortation à ceux et à celles qui ont le bonheur insigne d'être appelés par le Divin Maître à préparer un Tabernacle dans le cœur des chers enfants qui recevront le Sauveur dans quelques jours, sous les apparences de l'Hostie Sainte.

L'enfant est une plante délicate dont la culture est chère au cœur du prêtre, du religieux, de la religieuse et de l'instituteur catholique. Lui parler, lui présenter des modèles séduisants que ses regards peuvent contempler sans fatigue et que son cœur peut aimer sans efforts, c'est arroser d'une eau rafraîchissante et salutaire les racines de l'arbuste qui donnera des fruits plus tard.

A ce sujet, il nous souvient d'avoir lu dans l'Avant-Propos de la délicieuse histoire intitulée : *Pie IX et la Jeune Communiant*, une petite page bien réconfortante. La voici :

“ Il est surtout un âge dans la vie où la culture de l'âme des enfants réclame des soins tendres et affectueux, où le dévouement doit veiller à ses côtés avec une plus active sollicitude, où le semeur doit jeter son bon grain sur cette terre pleine de sève et d'espérance : c'est dans cet âge que l'on appelle l'approche du grand jour, l'aurore de la première communion ; les impressions qui partent de cette date ont un retentissement favorable et prolongé dans tout le reste de la vie.”

N'est-ce pas qu'ainsi envisagé, l'enseignement a des charmes que seule l'Église catholique sait inspirer ?

Enfin, Institutrices et Instituteurs chrétiens, n'est-ce pas à nous que les mères confient, à un moment solennel de la vie, ce qui leur est le plus cher au monde : l'âme de leur enfant.

Afin d'aimer les enfants comme ils méritent de l'être, rappelons-nous qu'une mère met tout son bonheur à tresser les jours de son fils ou de sa fille avec des fils d'or.

“ Elle interroge souvent le ciel afin de connaître l'astre qui éclairera ses pas.”

Écoutons-la chanter sur la tête de son fils ces tendres rêves qu'un poète a traduits dans des vers admirables :

“ En attendant, sur mes genoux,
Beau général, endormez-vous.

.....

En attendant, sur mes genoux,
Mon beau lévite, endormez-vous.”

En nous rappelant souvent ce que sont les enfants aux yeux de la Foi et des parents, nous accomplirons nos devoirs journaliers avec plus de patience, de générosité, de justice et de consolation.

C.-J. M.

De la discipline à l'école

“ Les élèves qui sont traités avec bonté deviennent bons ; ceux qui sont traités sans indulgence deviennent mauvais et méchants. — Le maître brusque, violent, emporté, ne sachant se gouverner lui-même, est incapable de bien diriger les enfants ; il les éloigne et leur fait prendre le dégoût de la classe.”

Un des écrivains pédagogues contemporains qui ont le mieux étudié et connu l'enfance, Henri Marion, a écrit : “ Un éloge mérité a sauvé plus d'un enfant, tandis que des reproches continuels en ont perdu beaucoup d'autres.” C'est là une grande vérité, que ne sauraient trop se rappeler et méditer tous ceux qui ont, à un titre quelconque, mission d'élever et d'instruire les enfants. Beaucoup de maîtres, surtout parmi les jeunes, ne peuvent supporter les faiblesses des enfants ; ils voudraient la perfection, oubliant qu'elle n'est pas de ce monde. Ils s'exagèrent les défauts de leurs élèves et les attribuent à la méchanceté, alors qu'ils ne sont le plus souvent que l'effet de cette légèreté naturelle à l'enfance. Un enfant qui aurait le sérieux et la réflexion d'un homme ne serait plus un enfant. Il faut de la patience pour conduire et diriger les hommes : à plus forte raison en faut-il pour diriger et élever les enfants. Celui qui ne sait pas se dominer et qui, au lieu de répéter un conseil déjà donné et redonné, se laisse aller à l'emportement et à la colère, ne fera jamais un instituteur : qu'il se retire, car il deviendrait l'un de ceux dont parle l'Évangile et pour qui il vaudrait mieux qu'on les précipitât au fond de la mer avec une meule de moulin au cou, car ils sont pour les enfants qui leur sont confiés une cause de scandale.

Les enfants aiment qui les aime. Or, ce n'est pas aimer l'enfance que de ne pas aimer ce qui fait le charme de l'enfance, je veux dire cette légèreté et cette mobilité d'humeur qui la distinguent de l'âge mûr. Entendons-nous cependant. Ce qui se comprend, ce qui peut s'excuser de la part d'un enfant ne s'excuserait plus de la part d'un homme. L'éducation a précisément pour but de préparer l'homme dans l'enfant. Il faut donc amener peu à peu celui-ci à ne plus se laisser guider uniquement par l'impulsion du moment et en quelque sorte par l'instinct, mais à agir sous l'action d'une volonté réfléchie, c'est-à-dire en homme. Il faut donc guider l'enfant, travailler à lui faire acquérir de bonnes habitudes et l'amener peu à peu à se soumettre à la règle. La licence est la négation absolue de l'éducation et il ne faudrait pas, sous prétexte d'éviter à l'enfant tout froissement et toute contrainte, l'abandonner à tous ses mauvais penchants. On l'a dit avec raison : ce n'est pas quand l'arbre est grand et fort qu'on peut le redresser. La nécessité de la règle se fait plus vivement sentir encore dans l'éducation en commun, et on peut affirmer hautement qu'il n'y a pas d'école sans discipline.

Mais que doit être cette discipline ? C'est là, précisément, l'un des points sur lesquels se manifeste le véritable éducateur. Pour atteindre le but, la discipline doit être douce sans faiblesse, ferme sans tracasserie et sans sévérité inutile.

La discipline doit être douce sans faiblesse. Si l'élève doit avoir confiance en son maître, s'il doit pouvoir compter sur sa bonté et, au besoin, sur son indulgence, il faut aussi qu'il sache que ses fautes, que ses étourderies mêmes, si elles se répètent et sont de nature à porter préjudice à lui ou ses camarades, seront réprimées comme elles doivent l'être. La faiblesse n'est pas de la bonté, et si l'instituteur doit toujours se montrer sensible, il doit fuir la sensiblerie. L'excès en tout est un défaut.

La discipline doit être ferme sans tracasserie et sans sévérité inutile. Elle le sera si, dans la répression, le maître a uniquement en vue l'amélioration de l'enfant, s'il sait faire abstraction de lui-même et échapper à toute pensée de rancune. Le maître

qui se laisse aller à l'emportement et à la colère est, le plus souvent, un maître paresseux : s'il punit un élève, c'est que celui-ci a troublé sa douce quiétude. On trouve aussi des maîtres qui obéissent à la vanité et à l'orgueil : ils veulent briller dans les inspections, dans les examens ou les concours. Malheur aux enfants un peu lents, un peu paresseux peut-être : les punitions se succèdent et, de part et d'autre, l'affection et la confiance font place à une sorte de haine et, le plus souvent, à une rancune profonde de la part des enfants.

Notez qu'une sévérité outrée va le plus souvent contre le but : l'enfant qui est toujours puni finit par se décourager et ne fait plus aucun effort. " A quoi bon se fatiguer, se dit-il, puisque je sais que malgré tout je n'aurai que des reproches et des mauvaises notes ? " J'ai entendu un enfant de quatorze ans faire cette réflexion. L'année suivante, le professeur était changé, et tout allait bien, mais il était temps ! Sans doute, l'enfant raisonnait mal et se faisait surtout tort à lui-même ; mais peut-on demander à un enfant une force de caractère dont beaucoup d'hommes ne se sentiraient pas capables ?

La discipline devient tracassière lorsque le maître ne laisse rien échapper, ni un mot, ni un sourire, ni un mouvement des mains, de la tête ou des pieds. Tout est relevé, noté, enregistré. L'enfant qui tousse ou qui éternue s'expose à être réprimandé. L'école n'est plus une école, c'est une caserne ; ce n'est même plus une caserne, c'est une geôle. Aussi l'enfant y vient-il avec autant de plaisir qu'il en mettrait à se rendre en prison !

Le bon maître sait fermer les yeux à propos. Rien ne lui échappe et ses élèves le savent bien ; mais il sait faire la différence entre un mouvement involontaire, un mouvement de fatigue et la turbulence voulue, entre un mot à un camarade pour demander un renseignement ou un petit service et le bavardage habituel. Il est juste et équitable ; mais il tient compte du caractère de chaque enfant aussi bien que des aptitudes de chacun. Un signe, un mot suffisent le plus souvent pour rappeler à l'ordre ceux qui tenteraient de s'en écarter et de tromper sa vigilance. S'il faut sévir, il le fait sans emportement, sans colère ; si un sentiment se manifeste chez lui, c'est plutôt le chagrin. Ses arrêts, d'ailleurs, ne sont pas discutés, parce que si ses élèves, aussi bien que leurs familles connaissent sa modération, ils connaissent aussi sa fermeté.

Avec un tel maître, la discipline est toujours égale et le caprice n'y a aucune part. Il n'en est pas de même avec celui qui n'est pas maître de lui-même et qui se laisse guider par l'emportement et la colère. Un jour les punitions pleuvent ; le lendemain, le maître est fatigué, ou bien il a réfléchi, et il a pu juger de l'inanité de son système d'éducation. Mais comme un tel homme ne saurait rester dans une juste mesure, il tombe d'un excès de sévérité dans un excès de faiblesse. Le lendemain, la sévérité reprendra. Naturellement les élèves ne savent plus quelle règle de conduite adopter et ils s'en tiennent à celle qui est la plus conforme à leur nature et à leurs goûts ; ils se dissipent. Leur caractère s'en ressent ; ils s'aigrissent et prennent en haine et l'école et l'instituteur. Leur instruction est compromise ; quant à leur éducation, elle est complètement manquée.

Que faut-il donc à l'instituteur pour rester dans une juste mesure, pour s'acquitter consciencieusement de sa mission d'éducateur ? Une seule chose : l'amour de l'enfance, qui lui permettra de discerner entre l'étourderie, la légèreté naturelle qui doivent être excusées, et les mauvais penchants, qu'il faut nécessairement réprimer.

(*L'École et la Famille*).

DOCUMENTS OFFICIELS

I**ÉCOLE NORMALE LAVAL**

CHEMIN DE STE-FOYE, QUÉBEC, 30 septembre 1902.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état et les opérations de l'École normale Laval durant l'année 1901-02.

Nous avons donné l'instruction à 289 élèves, répartis comme suit :

72 élèves-maitresses ; 136 filles fréquentant l'école annexe. 31 élèves-maitres ; 50 garçons fréquentant l'école annexe. Soixante-neuf élèves-maitresses ont obtenu un brevet de capacité : 38 pour école modèle, 31 pour école élémentaire. Vingt-six élèves-maitres ont obtenu un brevet de capacité : 4 pour école académique, 11 pour école modèle et 11 pour école élémentaire.

L'année qui s'est terminée au mois de juin dernier n'a été marquée par aucun incident sensationnel. Les élèves des deux départements ont rivalisé d'ardeur pour le travail et la bonne conduite et ont eu des succès enviables. Trois de nos finissants, brevetés pour école académique, ont subi avec bonheur l'examen universitaire de l'inscription.

Je constate avec plaisir que l'enseignement de nos anciens élèves des deux départements est de plus en plus apprécié. On paie plus cher pour avoir, comme titulaires de nos écoles rurales, des instituteurs et des institutrices formés aux écoles normales. D'autre part, les demandes d'admission à l'École normale Laval croissent d'année en année. Je ne peux admettre que le quart des aspirants.

Nous occupons depuis le 16 de ce mois le corps de logis que le gouvernement a bien voulu construire pour l'usage des élèves-maitres. L'unanimité avec laquelle la législature a contenance l'action du gouvernement en votant les montants requis pour cette construction, est une preuve qu'ici la question de l'éducation sait rallier toutes les énergies, et la constatation de ce fait est bien propre à nous encourager dans les efforts que nous faisons pour donner à l'enseignement toute l'efficacité possible. Aussi la reconnaissance que nous devons dans une si large mesure à l'honorable Premier ministre et à ses collègues, s'étend comme naturellement aux honorables membres des deux chambres qui ont appuyé de leur sympathie et de leurs suffrages le bon vouloir du gouvernement à notre égard. Nous prions Dieu chaque jour de bénir tous ceux qui nous font du bien.

La maison mise à notre disposition est un beau bâtiment de 70 X 60 pieds, à quatre étages y compris le rez-de-chaussée. L'intérieur est d'une très grande simplicité, comme il convient pour une école ; mais les pièces sont suffisamment vastes pour leur destination, hautes, très bien éclairées, et la distribution en est très régulière. La surveillance est rendue ainsi plus facile. Nous avons de l'air et de la lumière en abondance, c'est une richesse qui en vaut bien une autre.

Au rez-de-chaussée se trouvent la cuisine et ses dépendances, les réfectoires et les chambres des servantes. Les fournaies sont dans les caves.

Le parloir des élèves, la bibliothèque et la salle de récréation occupent le premier étage.

Au second, se trouvent la chambre des professeurs, la salle d'étude et les classes des élèves-maitres.

L'étage supérieur est consacré au dortoir des élèves et aux chambres des régents.

La moitié du premier étage de l'ancienne maison, prolongée d'une vingtaine de pieds, au nord, sert temporairement de chapelle. Elle suffit aux besoins du moment.

L'école annexe se tient dans la bâtisse en briques qui servait de dépendances à l'ancienne maison.

Nos musées n'ont pu être logés et nous n'avons pas de salle pour les séances académiques. Mais des armoires seront installées dans diverses pièces, et nos collections y seront en sûreté. Les séances académiques pourront se tenir dans la salle de récréation des élèves. Pour tout résumer, les services auxquels le gouvernement a voulu pourvoir n'ont rien à envier à leurs similaires dans les autres maisons d'éducation, pour l'hygiène, l'efficacité et le confort.

Je tiens aussi à remercier le gouvernement pour les travaux qu'il a fait exécuter au département des élèves-institutrices. Nos classes rafraîchies, agrandies, mieux éclairées et ventilées peuvent contenir un plus grand nombre d'élèves. Cette amélioration était rendue urgente par le nombre croissant des demandes d'admission. Il fallait aussi loger le cours académique qu'on demandait de toutes parts.

Les révérendes Dames Ursulines, suivant leur habitude, se sont prêtées de bonne grâce à un arrangement qui devait favoriser la cause de l'éducation. Elles ont mis, à l'intérieur du cloître, un plus grand nombre de pièces à l'usage des élèves et le personnel de la surveillance a été augmenté. Grâce à cette condescendance, les élèves partagées en deux divisions, auront plus d'espace, d'air et de lumière. Ces conditions hygiéniques ne peuvent que favoriser leur travail et leur formation régulière.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

TH.-G. ROULEAU, ptre,

Principal.

II

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

MONTRÉAL, 6 octobre 1902.

M. le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'état et les progrès de l'École normale Jacques-Cartier durant l'année scolaire 1901-1902.

149 élèves ont été admis à suivre les cours, savoir : 93 élèves-maitres et 56 élèves-maitresses. Sur ce nombre, 63 ont reçu un brevet de capacité.

Dans le département des élèves-maitres, il y avait les divisions suivantes : 8 en cours académique, 14 en cours modèle, 27 en cours élémentaire, et 44 en classe préparatoire. Sur ce nombre, 29 ont reçu un brevet de capacité : 6 pour école académique, 10 pour école modèle, et 13 pour école élémentaire.

Dans le département des élèves-maitresses, il y avait les divisions suivantes : 18 en cours modèle, 31 en cours élémentaire et 7 en classe préparatoire. Sur ce nombre, 34 ont reçu un brevet de capacité : 13 pour école modèle, et 21 pour école élémentaire.

Les écoles modèles annexes ont été fréquentées par 220 enfants, 95 garçons et 125 filles.

L'École normale Jacques-Cartier a donc donné l'instruction à 369 élèves.

**

Pour l'obtention des diplômes, les élèves-maitres et les élèves-maitresses ont eu à subir, pour la première fois, un examen final, écrit et oral, sur les matières étudiées dans le cours de l'année. Ce nouveau mode d'examen constitue une espèce de *baccalauréat* établi à l'École normale, par les règlements adoptés en mai 1901, par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Outre l'avantage qu'ils ont de donner plus de garanties aux diplômés des Écoles normales, ces règlements stimulent aussi les élèves et les obligent à faire une revue de tout ce qu'ils ont étudié durant l'année ; ils permettent encore au Principal de se justifier d'avoir recommandé ses élèves au Surintendant pour l'octroi d'un diplôme, puisque les Épreuves écrites de cet examen final doivent être conservées dans les archives de l'École pendant trois ans.

Un élève bien préparé peut sans doute être malheureux dans l'examen final, mais cet inconvénient, qui existe du reste dans tout examen, est rare, car le résultat d'un examen final est presque toujours l'écho du travail de l'élève pendant l'année.

Les honorables membres du comité catholique ont fait des règlements excellents en établissant cet examen final; permettez-moi cependant de vous faire remarquer que ces règlements ne sont pas complets. En effet, aucune matière ne peut être considérée comme éliminatoire pour un candidat, puisqu'il n'y a pas de minimum fixé. Un élève, je suppose, est faible sur l'algèbre, la pédagogie ou d'autres branches, et cependant, s'il se rachète sur des matières secondaires, s'il obtient 60 pour cent sur la somme totale des points accordés, il aura droit à son diplôme. Un minimum à obtenir sur chaque matière, suivant son importance, devrait donc être fixé, et l'élève qui serait au-dessous d'un des minima dans son examen final, fût-il compétent sur tout le reste, ne devrait pas avoir de diplôme. Tous les examens ont des minima fixés, au moins sur certaines matières.

C'est le premier rapport que j'ai l'honneur de vous présenter comme principal de l'École normale Jacques-Cartier. Appelé, par une confiance qui m'honore beaucoup, à succéder à feu l'abbé Verreau, j'ai reçu ma nomination officielle le 5 novembre 1901.

Pour remettre ici devant le public l'exacte appréciation de la longue carrière de mon illustre prédécesseur, je n'aurais qu'à répéter les éloquents paroles prononcées par vous-même, Monsieur le Surintendant, à la sortie des élèves, en juin 1901, quelques semaines après sa mort; il me suffirait encore de reproduire les éloges faits de lui par des personnes telles que Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, lors de ses funérailles, Mgr Laflamme, à l'Université Laval de Québec, M. l'abbé H.-R. Casgrain, M. l'abbé G. Bourassa, M. l'abbé Nantel, supérieur du collège de Ste-Thérèse et M. l'abbé Th.-G. Rouleau, principal de l'École normale Laval, ce dernier dans l'église de l'Islet, paroisse natale du regretté défunt et lieu de sa sépulture. On a rendu hommage à son dévouement, à sa piété, à sa science, à ses travaux historiques, littéraires et pédagogiques, à sa fidèle amitié, à son exquise politesse, et un homme qui mérite de telles louanges, de la part de ses concitoyens les plus distingués, est une personnalité qui a droit à une attention plus qu'ordinaire, et sa mémoire n'est pas près de s'éteindre.

Il faut relire, l'un après l'autre, les rapports annuels de l'abbé Verreau au Surintendant de l'Instruction publique pour constater toute la vigoureuse impulsion qu'il a donnée aux études de l'École normale Jacques-Cartier. On voit qu'il consacrait toutes les ressources de son talent à propager les meilleures méthodes d'enseignement. Il a eu des vues larges et justes, et plusieurs réformes par lui proposées, ont été acceptées. Si l'École normale occupe une position respectée, si son utilité est enfin reconnue, nous le devons en grande partie à l'abbé Verreau. Le nom de ce patriote éclairé devra toujours avoir une place d'honneur dans l'histoire de l'Instruction publique au Canada.

M. Verreau aimait ses élèves, car il les regardait comme les instruments de ses propres aspirations dans le progrès de l'Instruction publique; il les voulait remplis des connaissances nécessaires à de bons instituteurs. Il aimait son école normale, il la voulait belle et capable de faire honneur à son pays devant les visiteurs étrangers. Pour arriver à ces différents buts, il a même commis, j'oserais dire, des imprudences financières. Le nivellement et l'amélioration du terrain pour le rendre propre aux travaux d'horticulture et aux plantations d'ornement ont coûté plus cher qu'il ne l'avait prévu. Grâce à la générosité du gouvernement, une grande partie des dettes laissées à la charge de l'École normale par l'abbé Verreau ont été payées dernièrement.

Comme vous l'avez déjà dit vous-même, Monsieur le Surintendant, dans votre rapport de l'année dernière, M. Verreau a laissé, par testament, à l'École normale Jacques-Cartier, une collection précieuse de tableaux. Par une délicatesse de conscience, qui a tout son mérite, M. Verreau a voulu que ce don fût considéré comme "une restitution de sa mauvaise administration".

A l'ouverture des classes, en septembre 1901, le personnel de l'École normale était loin d'être complet.

Les règlements diocésains ne permettent plus de recevoir un ecclésiastique pour la surveillance. Il n'y avait pas de prêtre-assistant nommé pour remplir la charge que j'occupais moi-même du vivant de M. Verreau. De plus, M. le Dr Brennan, vu ses nombreuses occupations comme praticien, avait jugé à propos de donner sa démission comme professeur d'anglais. Mais le personnel devint à peu près suffisant. Avec

l'agrément de Mgr l'archevêque et votre bienveillante permission, deux prêtres, M. l'abbé A. Jacques et M. l'abbé E. Trudeau furent reçus ici, afin d'aider à la discipline et à l'enseignement, surtout à l'enseignement religieux.

La Providence nous réservait une nouvelle et dure épreuve. M. Simon Aubin, directeur de l'école modèle annexe, professeur de géographie et d'élocution à l'École normale, fut enlevé par une mort inattendue le 27 décembre. M. Aubin s'était chargé à l'ouverture des classes de remplacer M. le Dr Brennan ; c'était un surcroît d'ouvrage pour lui, et cependant il faisait tout ce travail avec grand zèle et grande efficacité.

Le personnel était redevenu incomplet. Nous étions déjà à la gêne. Avec votre autorisation, j'ai engagé deux professeurs de la ville pour nous aider, temporairement, en attendant la nomination d'un professeur permanent.

Au mois de mai dernier, M. Napoléon Brisebois a été l'élu du comité catholique ; ce Monsieur nous fera bénéficier maintenant de son expérience dans l'enseignement et de ses connaissances pédagogiques qui le distinguent.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

NAZAIRE DUBOIS, Ptre,

Principal.

III

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

Québec, 15 avril 1903.

INSTRUCTIONS AUX PERSONNES QUI SE PROPOSENT DE SUBIR L'EXAMEN CETTE ANNÉE

L'examen des candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement primaire commencera, cette année, le 24 juin prochain et se continuera les jours suivants.

Le programme de l'examen pour les différents brevets est exactement le même que celui de l'année dernière.

Comme par le passé, l'examen se fera dans les localités suivantes : Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Baie-Saint-Paul, Carleton, Farnham, Fraserville, Hâvre-aux-Maisons, Montebello, New-Carlisle, Percé, Pointe-aux-Esquimaux, Portage-du-Fort, Roberval, Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Ferdinand d'Halifax, Saint-Jovite, Sainte-Marie-de-Beauce, Tadoussac et Victoriaville.

Toute personne qui se propose de subir l'examen devant le Bureau central, doit AU MOINS TRENTE JOURS AVANT L'ÉPOQUE FIXÉE POUR L'EXAMEN, c'est-à-dire AVANT LE 24 MAI, en informer le secrétaire du Bureau et lui transmettre en même temps, conformément aux dispositions de la formule ci-après : 1° Un certificat de moralité et d'*instruction religieuse* signé par le curé ou le desservant de la paroisse où elle a résidé pendant les six mois précédant l'examen ; 2° Son extrait baptistaire ; 3° la somme exigée comme droit d'examen. Cette somme est de \$3.00 pour le diplôme élémentaire, de \$4.00 pour le diplôme modèle et de \$5.00 pour le diplôme académique.

Pour être admis à l'examen, les garçons devront avoir au moins dix-huit ans révolus au premier d'août prochain, et les filles seize ans à cette même époque. Il est tout à fait inutile de faire une demande d'admission à l'examen si l'on n'a pas l'âge réglementaire.

Voici la formule que chaque aspirant devra remplir bien exactement et envoyer au secrétaire du Bureau central :

“ Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

“ (Date).....

“ Monsieur,

“ Je soussigné..., (*écrire ses nom et prénoms tels qu'ils sont sur l'extrait baptistaire*),
 “ né à... (*indiquer l'endroit*), le (*donner la date*), domicilié à... (*donner le lieu de la résidence*), comté de (*nom du comté*), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention
 “ de me présenter à (*écrire le nom de la localité où l'on doit se rendre pour l'examen*),

“ afin de subir l'examen en (*dire si c'est en français ou en anglais, ou dans ces deux langues*), pour le brevet d'école (*élémentaire, modèle ou académique*). J'ai l'honneur de vous transmettre la somme de \$ (*mettre le montant des droits d'examen exigés*) et le certificat de moralité et d'instruction religieuse de mon curé, ainsi que mon extrait baptistaire.”

“ Mon diplôme devra m'être envoyé à (*mettre le nom du bureau de poste où l'on désire que le diplôme soit adressé*).”

(*Signature de l'aspirant*).

Le certificat de moralité et d'instruction religieuse doit être dans les termes suivants :

“ Je, soussigné, certifie que j'ai personnellement connu et que j'ai eu l'occasion d'observer (*les nom et prénoms du candidat*) pendant (*dire le nombre d'années ou de mois*), que, durant tout ce temps, sa vie et sa conduite ont été sans reproche, et j'affirme que je crois qu'— est intègre, *conscientieux* et très sobre, et qu'— possède une instruction religieuse suffisante.”

(*Signature du curé et du desservant de la paroisse*).

Les candidats qui ont été remis pour quelques matières, à l'examen de juin dernier, de même que ceux qui ont échoué complètement, devront renouveler leur demande d'admission à l'examen de juin prochain et l'accompagner d'un certificat de moralité et d'instruction religieuse signé par leur curé. Ils ne sont pas tenus cependant de transmettre un nouvel extrait baptistaire. Ils ne devront pas oublier de mentionner le numéro d'ordre qui leur avait été assigné. Ces aspirants feront leur demande comme suit :

“ (*Date*).....

“ Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

“ Je, soussigné... (*écrire les nom et prénoms*), né à... (*indiquer l'endroit*), le (*donner la date*), domicilié à... (*lieu de la résidence*), comté de (*nom du comté*), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter de nouveau à (*écrire le nom de la localité où l'on désire se rendre pour l'examen*), afin de reprendre mon examen de l'année dernière pour le brevet d'école (*élémentaire, modèle ou académique*), en (*français ou en anglais, ou dans ces deux langues*). Je vous envoie ci-inclus un nouveau certificat de moralité et d'instruction religieuse de mon curé (*voir la formule de certificat ci-dessus*), ainsi que l'avis que vous m'avez adressé au mois d'août dernier (*envoyer cet avis*).

“ Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme à (*nom du bureau de poste*). Mon numéro, l'an dernier, était (*mettre le numéro*).

(*Signature de l'aspirant*).

Ceux de ces derniers candidats qui, en vertu des règlements, doivent payer de nouveau le droit d'examen, devront envoyer le montant requis et en faire mention dans leur lettre.

Les aspirants qui ont échoué pour la première fois l'an dernier sur une ou plusieurs matières n'auront rien à payer pour être admis de nouveau à l'examen, pourvu qu'ils se présentent à celui du mois de juin prochain ; mais, à l'avenir, les personnes qui ne réussiront pas à obtenir un diplôme devront, avant de subir un nouvel examen à la session subséquente du Bureau, payer \$1.00 pour le diplôme élémentaire, \$1.50 pour le diplôme modèle et \$2.00 pour le diplôme académique.

Je prie instamment les aspirants aux diplômes qui doivent se présenter à la prochaine session du Bureau de m'envoyer LE PLUS TÔT POSSIBLE leur demande d'admission, accompagnée de tous les documents requis. Que l'on n'attende pas à la fin de mai pour m'écrire. Tout candidat en règle recevra une carte d'admission à l'examen.

On voudra bien faire recommander les lettres contenant de l'argent.

En ayant l'obligeance de se conformer fidèlement aux instructions qui précèdent, les aspirants aux diplômes faciliteront l'ouvrage très considérable que nécessite l'organisation des examens, ils empêcheront des erreurs toujours regrettables, et me rendront en même temps un service signalé.

J.-N. MILLER.

Secrétaire du Bureau central des Examineurs Catholiques.

IV

FONDS DE PENSION

TABLEAU A

TABLEAU indiquant le revenu et le capital du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, pour l'année 1901-02.

COMPTE DU REVENU ET DE LA DÉPENSE	\$ cts.	\$ cts.
REVENU		
Retenue de 4% sur la subvention aux écoles publiques.....	6,400 00	
Retenue de 4% sur la subvention aux écoles supérieures.....	2,000 00	
Retenue de 2% sur les traitements des professeurs des écoles normales.....	585 65	
Retenue de 2% sur les traitements des inspecteurs d'écoles.....	714 00	
Retenue de 2% sur les traitements des fonctionnaires des écoles sous contrôle.....	17,876 48	
Retenue de 2% sur les pensions payées pendant l'année.....	848 48	
Retenues payées au département par les fonctionnaires eux-mêmes.....	47 14	
Intérêt sur le capital, une année expirée le 1er juillet 1901.....	9,294 51	
Subvention annuelle du gouvernement de Québec.....	5,000 00	
Balance en mains de l'année dernière.....	675 18	
Total.....		43,441 44
DÉPENSE		
Pour les pensions.....	42,109 43	
Retenues remises.....	2 60	
Dépense d'administration.....	409 00	
Balance en mains.....	920 41	
Total.....		43,441 44
COMPTE DU CAPITAL		
1901 — 1er Juillet — Montant du capital.....		186,548 40
RECETTES		
Retenues sur les pensions allant au capital.....	1,074 98	
DÉPENSE		
Pensions prises sur le capital.....	\$ 245 00	
Remises faites à même le capital.....	24 50	
	269 50	
Total.....		805 48
Total.....		187,353 88

TABLEAU B

Etat de compte du fonds de pension soumis à l'auditeur de la province de Québec,
pour l'année 1901-1902.

FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	DR	CR
	\$ cts.	\$ cts.
Montant reçu du fonds des écoles publiques.....	6,400 00	
“ “ “ “ “	17,876 48	
“ “ “ “ supérieures	2,000 00	
“ “ “ “ normales	585 65	
“ “ “ des inspecteurs d'écoles	714 00	
Subvention annuelle du gouvernement de Québec.....	5,000 00	
Intérêt sur capital pour l'année 1900-01	9,294 51	
Retenues payées au département de l'Instruction publique.....	47 14	
Par chèques pour pensions, etc.....		40,867 07
“ montant déposé au capital.....		805 48
“ balance non dépensée.....		245 23
Totaux.....	41,917 78	41,917 78

Certifié véritable.

(Signé)

A.-H. VERRET,

Auditeur de la Province.

TABLEAU C.

Indiquant le nombre et l'âge des pensionnaires du nouveau fonds de pension et le montant des pensions payées en 1901-02.

PENSIONNAIRES.	Nombre de pensionnaires.	Moyenne de l'âge.	Total des pensions.	Moyenne des pensions.
Division d'après l'âge des pensionnaires :—				
			\$ cts.	\$ cts.
Instituteurs de 56 ans et plus.....	88	68	18,340 69	208 42
Institutrices " " " " ".....	193	62	11,315 30	58 63
Instituteurs âgés de moins de 56 ans.....	6	47	686 91	114 48
Institutrices " " " " ".....	269	46	8,696 07	32 33
Veuves de fonctionnaires.....	19	62	3,315 46	174 50
Totaux et moyennes totales.....	575	55	42,354 43	73 66
Pensionnaires décédés en 1902.....				
	10	66	782 48	78 25
Pensionnaires qui ont repris l'enseignement en 1902.....				
	6	49	175 02	29 17
Pensionnaires retranchés de la liste en 1902.....				
	6	50	1,104 35	194 06
Totaux et moyennes totales.....	22	57	2,121 85	96 45
Nouvelles demandes produites en 1902 :—				
Nouvelles pensions accordées.....	19	52	2,002 53	105 40
Demandes de pension dont l'examen a été ajourné.	5	52	175 26	35 05
Demandes de pension rejetées.....	6	47	241 65	40 27
Demandes de pension refusées et pensions retranchées les années précédentes, accordées en 1902..	4	48	186 37	46 60
Totaux et moyennes totales.....	34	50	2,605 81	76 64

V

AU TABLEAU D'HONNEUR

LISTE DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES QUI ONT OBTENU DES
GRATIFICATIONS POUR LEURS SUCCÈS DANS L'ENSEIGNEMENT
PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1901-02.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR T. BEAULIEU

Mlles Eugénie Lebel, Fraserville; Léda Mercier, Fraserville; Rose-de-Lima Roy, Fraserville; Joséphine Rouleau, L'Isle-Vert; Marie Lavoie, Trois-Pistoles; Adèle Dumont, St-Modeste; Eugénie Bélanger, St-Alexandre; Alice Lindsay, St-Alexandre; Claudia Vaillancourt, Notre-Dame-du-Portage; Emma Dumont, L'Isle-Verte; Eugénie Raymond, Rivière-du-Loup; Corinne Deschênes, Trois-Pistoles, No 1; Albertine Michaud, St-Eloi; Adrienne Nadeau, Notre Dame-du-Portage; Dorilda Boucher, St-Alexandre; Victoria Bouchard, St-Alexandre; Claudia Michaud, Cacouna, paroisse.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR D. BÉGIN

Mlles Emma Isabelle, St-Fabien; Mary Lévêques, Bic; Luméra Dubé, St-Donat; Amélie Ringuet, St-Octave; Alice Dion, Ste-Félicité; Hélène Dumas, Ste-Félicité; Marie-Anna Gagnon, St-Fabien; Martha Ross, Ste-Félicité; Illuminée Côté, Rimouski; Emilie Lavoie, St-Anaclet; Eugénie Lévêque, St-Joseph; Marie-Darie Fortin, St-Ulric; Georgianna Berger, St-Fabien; Augustine Trépanier, St-Ulric; Amaryllis Pâquet, St-Ulric; Cécile Bélanger, Sayebec.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR F.-X.-E. BÉLAND

Mlles Bernadette Turcotte, St-Alexis; Emma Lesage, Dumontier; Mélina Boisvert, Dumontier; Azilda Paquin, Dumontier; Olive Lefebvre, St-Justin; Délina Comeau, St-Justin; Georgiana Descoteaux, Maskinongé; MM. Napoléon Paquin, Ste-Ursule; Victor Milot, Ste-Flore; Mlles Marie Barette, St-Didace; Georgiana Jourdain, Shawenegan; Marie-Anne St-Onge, St-Elie; Marie-Anna Dostaler, St-Etienne; M. Téséphore Ferland, St-Edmond.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-E. BELCOURT

Mlles Alphonsine Tourigny, Bécancour; Régina Tourigny, St-Grégoire; Alberta Laramée, St-Pie-de-Guire; Herminie Lassonde, St-Zéphirin; Edouardina Melançon, St-Guillaume; Georgine Forest, St-Wenceslas; Alphonsine Côté, La Baie-du-Febvre; Alice Janelle, Notre-Dame-de-Pierreville; Julia Cloutier, La Visitation; Angéline Salois, St-François-du-Lac; Mary Girard, St-Célestin, No 1; Georgine St-Cyr, Nicolet; Clara Décôteau, St-Zéphirin; Lydia Dumaine, St-Guillaume; Joséphine Turcotte, St-Elphège; Alma Mailhot, Ste-Gertrude; Véronique Pinard, Ste-Monique; Mary Thil... au, St-Bonaventure; Anna Belcourt, La-Baie-du-Febvre; Angéline Houle, Bécancour.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR C. BOUCHARD

Mlle Amanda Ruel, Saint-Charles; M. Jos.-Alphonse Deléglise, St-Michel (village); Mlles Ménédine Caron, St-Thomas; Bernadette Guimont, Cap St-Ignace; Alice Vézina, Cap St-Ignace; Anathalie Bonneau, St-François; Olympe Bélanger, Beaumont; Mathilde Dumais, Ste-Rose-de-Watford; Delvina Tanguay, Saint-Gervais; Céline Tanguay, Saint-Charles; Valéda Boutin, N.-D.-de-Buckland; Léda Laflamme, Saint-Vallier; Célestine D'Amour, Sainte-Germaine; Laure-Anna Galibois, Berthier; Alphonsine Ruel, Beaumont; Mme Philippe Gagnon, Ile-aux-Grues.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR C. BRAULT

Mlle Victorine Moffet, Côte St-Emmanuel ; MM. David-Cléophas Gendreau, Ste-Marthe ; Joseph-Edouard Lefebvre, Les Cèdres ; Mlles Aldona Lalonde, Ste-Justine ; Corinne Dubois, St-François-de-Sales ; Joséphine Campeau, Les Cèdres ; MM. Isaac Gélinas, St-Polycarpe ; Joseph Parayre, Coteau-Landing ; Maurice Lapointe, St-Zotique ; Joseph Bouchard, St-Clet ; Mme Rebecca Staples, La Présentation ; Mlle Victoria Gaucher, St-Polycarpe ; Mme Marie-Louise Demers, Ste-Justine ; Mlles Mélanie Ouimet, St-Elzéar de St-Vincent de-Paul ; Emma Trépanier, Ste-Geneviève, No 2 ; Oliva Ménard, St-Zotique. — (*A suivre*).

CONVENTION PÉDAGOGIQUE DIOCESAINE

(QUÉBEC, AOUT 1902)

Conférence de M. Prad

Essai sur la grammaire parlée

DEUXIÈME PARTIE (*suite et fin*)

Aperçu sur la grammaire parlée

RÈGLE : 1° *A* est long et grave quand il est surmonté de l'accent long ; 2° suivi de la muette : *ble* ; 3° dans les exceptions indiquées dans la règle des *A* aigus.

EXERCICE :

Le matin, se fâchant, de sa pâtée râflée, de son gâteau gâté, mâche le sable, le crable, le râble, Paris prend son bâton, baille cent coups, sans relâche, au matin bâtard qui râle et gagne son châssis.

Il est à remarquer que tous les *A* aigus ou graves ne le sont pas également. Pour rendre cette remarque visible, supposons que les 3 tonalités différentes de la voix nous représentent une portée :

Les syllabes aigües seront celles au-dessus de la portée ; les syllabes médium seront celles sur la portée ; les syllabes graves celles en dessous de la portée. Les lignes intermédiaires, allant du son le plus grave au son le plus aigu, nous représentent les *modulations* de la voix parlée. Modulations bien plus nombreuses qu'en musique, car, dans la voix parlée, nous ne procédons pas par tons et par demi-tons, mais par une foule de modulations insensibles, dont le nombre est si multiple qu'aucun instrument aussi perfectionné qu'il soit ne saurait les rendre. En faisant ces exercices sur l'*A* aigu et l'*A* grave, on étendra la voix et on apprendra ainsi à en connaître le *haut* et le *bas*, ce qui est d'une importance extrême dans la lecture et la diction.

Par exemple, si on lit un dialogue entre un vieillard et une jeune femme, on pourra prendre la voix du vieillard dans le registre grave, la voix de la jeune femme dans le registre aigu, sans avoir ainsi besoin de nommer tour à tour chaque personnage, ce qui coupe l'action et la lecture. Telle l'entrée de Chimène dans le Cid. (2e acte).

Sire, Sire, justice.

CHIMÈNE

D. DIÈGUE

Ah ! Sire, écoutez-nous.

CHIMÈNE

Je me jette à vos pieds.

D. DIÈGUE

J'embrasse vos genoux.

CHIMÈNE

Je demande justice.

D. DIÈGUE

Entendez ma défense.

CHIMÈNE

D'un jeune audacieux punissez l'insolence.

Il a de votre sceptre abattu le soutien

Il a tué mon père.

D. DIÈGUE

Il a vengé le sien.

CHIMÈNE

Au sang de ses sujets un roi doit la justice.

D. DIÈGUE

Pour la juste vengeance il n'est point de supplice.

Essayez de lire ce commencement de scène en disant : Chimène, D. Diègue, Chimène, D. D, C, etc... vous vous apercevrez bien vite que vos auditeurs n'écoutent pas avec intérêt, que vous-même vous vous fatiguez, car tout l'effet de la scène est perdu.

Au contraire, si vous vous servez de deux timbres : l'un élevé pour Chimène, l'autre grave pour Don Diègue, vous pourrez interpréter correctement et avec le mouvement d'intensité voulu la scène géniale du poète.

III

LA VOYELLE : U

Dans l'accent méridional on prononce très mal les U. Au lieu d'*avancer* les lèvres — comme pour faire la moue, ainsi que le dit Molière — on les *aspire*, de façon que l'U a le son du K. On pourrait, très bien, sous la dictée d'un méridional écrire *chaken* au lieu de *chacun*, *auken* au lieu de *aucun*. Pour obvier à ce vilain défaut, voilà un excellent exercice, de tradition au Conservatoire.

EXERCICE :

Petit pot à beurre, quand te de petipotabeurreras-tu ? Je me de petipotabeurrerai quand tous les petits pots à beurre se de petipotabeurreront.

Cet exercice doit être fait en *exagérant* le mouvement des lèvres *vers le dehors*, de façon à les *avancer* le plus possible. Il peut servir aussi à corriger un autre défaut : l'accent (aigu) fermé que mettent les méridionaux sur les E muets.

Ils disent : *Pétit pot*... au lieu de dire *Peutit*. L'U n'est pas apparent ; il est sous-entendu ; car dans toute muette il y a un U sous-entendu. Je, pronom, se prononce comme *Jeu*, substantif ; *Me*, comme la première syllabe du mot *meuble*, ainsi de suite. (1) De même pour les muettes finales ; il ne faut pas dire ; *Fétit pot à beurré*... mais : *Peu-tit pot à beurr'* ; en soutenant la consonne finale ; l'E s'entendra toujours suffisamment, *puisque toute consonne ne peut se prononcer sans l'adjonction d'une voyelle, fût-ce le plus muet des E*.

IV

EXERCICES D'ARTICULATION

1er EXERCICE :

Pa. ra. ga. ra. fa. ra. mus. est. un. o. ri. gi. nal. qui. ne. se. dé. so. ri. gi. na. li. se. ra. pas. tant. que. tous. les. o. ri. gi. naux. ne. se. se. ront. pas. dé. so. ri. gi. na. li. sés. Or., com. me. tous. les. o. ri. gi. naux. ne. se. dé. so. ri. gi. na. li. se. ront. pas. Pa. ra. ga. ra. fa. ra. mus. ne. se. dé. so. ri. gi. na. li. se. ra. jamais.

— Pour faire cet exercice il faut *détacher* chaque syllabe par un petit temps comme on le fait en Musique pour les notes pointées. Il faudra dire : Pa. ra. ga. ra. fa. ra. mus. Les points intermédiaires représentent des huitièmes de soupirs. Faites cet exercice sans voix en *articulant* fortement. L'*articulation* doit remplacer la *quantité* de la *voix*. En faisant bien cet exercice on doit paraître se servir *beaucoup* de l'organe, quand, en réalité, on le néglige *absolument* !

2e EXERCICE :

*Cinq ou six officiers gascons,
Passant un soir à Soissons,
Marchandèrent des saucissons
Et demandèrent aux garçons :
A combien ces cinq saucissons ?
— A vingt sous. C'est cent sous,
C'est cent sous, ces cinq saucissons.*

Ce 2e exercice est le plus puissant, le plus dur qui soit indiqué dans tous les livres de diction. Je l'ai retrouvé dans une vieille grammaire française, bien antérieure à la création du Conservatoire.

— Il doit être fait en *force*, ouvrant et refermant la bouche, avec *vigueur* et corrige les plus rebelles articulations.

(1) *Note du Directeur*. — Nous ne sommes nullement de l'avis de M. Prad, au sujet de la prononciation de *Je* et de *me*. Tous les auteurs que nous avons consultés, y compris Hatzfeld, donnent *JE* (*Je*), *ME* (*me*), et non *Jeu*, *meu*. Les Canadiens-français prononcent *Je*, *me*, de d'une façon irréprochable.

V

EXERCICE CONTRE LE GRASSEYEMENT

Le grasseyement est un défaut très répandu ; il sévit surtout vers Marseille, mais se rencontre individuellement un peu partout.

Il est la prononciation *gutturale* et mauvaise de l'R, alors que la *vibration* en est la bonne. L'R se prononce en appuyant le bout de la langue sur les gencives supérieures, près de la naissance du palais. Ayant remarqué que pour prononcer les deux consonnes T et D la langue se plaçait naturellement et sans efforts à l'endroit sus-indiqué, on s'est servi de cette particularité pour habituer la langue à conserver cette place pour la bonne prononciation de l'R. De là l'exercice suivant :

EXERCICE :

Te De Te De Te De
 Te De Te De Te De
 Te De Te De Te De
 Le te de Le te de Le te de
 Le te de Le te de Le te de
 Le te de Le te de Le te de
 Fe de te Fe de te Fe de te
 Fe de te Fe de te Fe de te
 Fe de te Fe de te Fe de te
 Le te de re Le te de re Le te de re
 Le te de re Le te de re Le te de re
 Le te de re Le te de re Le te de re

En répétant très *lentement* d'abord Te... De... Te... De, puis *plus vite* Te. De. Te. De. Te. De, on habitue la langue à se placer fidèlement et facilement là où elle doit être pour la vibration. On essaye ensuite de prononcer l'R : Te De Re, etc. Enfin, lorsque la langue sera assez souple et obéissante, on s'habitue à vibrer par un exercice :

EXERCICE

Trois très gros gras rats gris creusent trois très grands trous, dans trois très gros gras fromages de gruyère de Remiremont.

On peut aussi s'exercer à la vibration en disant des morceaux où se trouve une accumulation d'R, par exemple le Songe d'Athalie :

C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit
 Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée
 Comme au jour de sa mort pompeusement parée
 Ses malheurs n'avaient point abattu sa fierté
 Même elle avait encore cet éclat emprunté
 Dont elle eût soin de peindre et d'orner son visage
 Pour réparer des aus l'irréparable outrage. Etc., etc., etc...

Il est certain que c'est en connaissance de cause que Racine accumula dans ce morceau les **R** pour aider par ce moyen *pratique*, à la force tragique qu'il désirait atteindre. Ce sera un excellent exercice pour la vibration.

VI

EXERCICES SUR LES NASALES

Les Nasales en An, qui sont au nombre de 4 (Am ; An ; Em ; En) ; les Nasales en In qui sont au nombre de 5 (In, Aim, Ain, Eim, Ein) doivent se prononcer la bouche très ouverte, l'émission nasale et l'émission buccale se confondant en un même son. Au contraire, dans l'accent méridional, cette émission a un son nasillard, traînant fermé : gnin ; gneim ; qu'il serait du reste assez difficile d'orthographier.

EXERCICE

Maintenant, l'Empereur souverain est certainement dans l'Enchantement de son Ambassadeur dont les ancêtres remontent aux temps les plus anciens. Il chante ses louanges. Ses antécédents, charmants, amusants embellissent son existence et son entier dévouement est un sûr garant de son avancement.

Cet exercice doit être fait *très lentement* en ouvrant *exagérément* la bouche sur les syllabes nasales sans les trainer.

Remarquez aussi dans cet exercice les E intermédiaires qui ne doivent pas se prononcer.

EXEMPLES :

Maintenant	doit se prononcer	Maint'nant
Empereur	id.	Emp'reur
Souverain	id.	Souv'rain
Certainement	id.	Certain'ment
Enchantement	id.	Enchant'ment
Avancement	id.	Avanc'ment

L'appui sur la consonne suffit pour faire entendre ces E, excepté bien entendu, quand l'E intermédiaire est accidenté par l'accent fermé comme dans : **Antécédents**, **précédent**...

REMARQUE : Année n'a pas de nasalité pour la première syllabe ; on doit dire : a née, et non pas han — née.

AUTRE REMARQUE : **Est**, 3e personne indicatif du verbe être, se prononce très ouvert et demi-long. **Et**, conjonction, bref et fermé.

Enfin, TROISIÈME REMARQUE : Les troisièmes personnes du pluriel en ent des verbes, appartiennent aux rimes féminines et doivent aussi se prononcer muettes.

EXEMPLE : Le mot **charme** au singulier, **charmes** au pluriel et **ils charment**, troisième personne du pluriel du verbe charmer, sont les trois formes des rimes féminines. Ces trois formes doivent se prononcer exactement de la même façon :

Charme	doit se prononcer	Charm'
Charmes	id.	Charm'
Charment	id.	Charm'

EXERCICE

sur les nasales en In, Aim, Ain, Eim, Ein :

*Notre médecin a vu Martin le marin.
Pauvre et mourant de faim sur le bord du chemin,
Il lui a pris la main ne l'a pas trouvé sain
Et lui a conseillé, hélas ! bien à dessein
De ne pas rester sur sa faim. Ah ! sur sa faim,
Pauvre Martin marin ! Pauvre marin Martin !*

Cet exercice doit être aussi prononcé en ouvrant fortement la bouche :

VII

LECTURE EXPRESSIVE

TEMPS POUR LA RESPIRATION

Il faut parler *très lentement et sans forcer nullement la voix* : je prétends qu'un artiste dans un grand théâtre, un avocat dans une vaste salle de Cour d'assises, un prédicateur même, dans l'immense vaisseau d'une cathédrale, ont tout à gagner à remplacer le *volume* de la voix par une *articulation* nette et lente.

Pour cela, il est *nécessaire*, bien entendu, que des *respirations* très fréquentes, mais *justifiées*, laissent au diseur (ou au lecteur) toute sa puissance et toute sa liberté d'esprit.

Pour appuyer ces conseils d'un exemple pratique, prenons la fable "Le Loup et le Chien."

Après la récitation, voyons les temps placés qui nous permettent de rendre cette fable aussi expressive que possible. Prenez un temps après *un loup*, car c'est le sujet de la phrase, et il faut toujours séparer le sujet du verbe.

A l'appui de cette règle de diction, empruntons à Bremont, l'excellent diseur de vers, l'anecdote suivante :

Un des professeurs que j'ai le mieux connus aux classes de déclamation, Louis Monrose, avait l'habitude d'appeler du nom bizarre de "Mère Nutu" les jeunes filles qui dans "Henriette" des *Femmes Savantes*, disaient ce vers :

" Si ma mère n'eût eu que de sés beaux côtés."

sans séparer le sujet du verbe.

Cette raillerie gravait dans l'esprit des enfants une règle applicable à la prose comme aux vers.

Donc nous pouvons émettre cette règle :

RÈGLE : *Quand le sujet n'est pas un pronom, on doit séparer le sujet du verbe, à moins que le verbe n'ait pas d'attribut* : Ex. : *Son pied boite.*

Un loup — n'avait que les os et la peau.

S'il n'y avait pas un hiatus qu'on doit éviter, on pourrait dire : que les os | et la peau, car on est toujours libre de placer un temps avant les conjonctions, et d'ailleurs on peut dire que là où il y a un temps, il n'y a pas d'hiatus.

RÈGLE : Prenez un temps devant une conjonction, toutes les fois que cela peut être utile pour une respiration.

— Séparez tous les termes d'une énumération.

Ex. : Gras, poli, etc.

— Prenez un temps après un adverbe de temps, de lieu ou de quantité.

Ex. : Tant | les chiens | faisaient bonne garde.

— Un mot sous-entendu, ou un membre de phrase sous-entendu exigent un temps.

Ex. : Ce loup (dont je viens de parler) rencontre un dogue, etc., etc.

J'explique ainsi plusieurs occasions de temps dans les sept ou huit premiers vers de la fable.

— Comme exemples de lecture où l'articulation peut presque absolument remplacer le son, les morceaux à choisir sont faciles : *Les Limbes*, de Casimir Delavigne ; *Vincent de Paule*, de Coppée ; *Jeanne au Pain Sec*, de V. Hugo, et tant d'autres.

Ces morceaux bien dits, avec soin, à voix très douce, et très articulée peuvent sembler une preuve de ce paradoxe intéressant à soutenir un instant : *Pour parler il n'y a pas besoin de voix.*

La tuberculose pulmonaire à la campagne (1)

Mon intention en vous présentant ce travail n'est pas de vous offrir un cours sur la tuberculose pulmonaire. Je désire simplement vous donner une leçon de choses que des études spéciales et mon expérience personnelle m'ont apprises.

Je m'adresse à des personnes de ma race, je parle à des instituteurs et à des institutrices dont le dévouement est universellement et justement apprécié.

C'est donc une croisade que je prêcherai aujourd'hui, et c'est le concours pressé de toutes les influences que je sollicite contre la déchéance physiologique de l'enfant par la maison d'école. C'est une statistique aussi intéressante que triste à étudier, que celle de la mortalité des Canadiens-Français par la phtisie. Nous fournissons un appoint beaucoup trop considérable à la tuberculose.

Il est curieux d'observer qu'en Europe, c'est la France qui fournit le taux le plus élevé dans la sombre liste des mortalités dues à cette impitoyable affection. Est-ce que nos pères qui nous ont légué tant et de si brillantes qualités, nous auraient imprimé une propension particulière vers ce mal qui fait échec, depuis deux siècles, à la prodigieuse fécondité de nos mères ?

On serait porté à le croire. Que cela provienne de causes ataviques, que cela soit dû à nos habitudes domestiques, à des influences climatiques ou autres, nous mourons beaucoup trop.—Avec les statisticiens je jette un cri d'alarme. Il y va, dans une grande mesure, de notre avenir national. Quelle est donc l'apathie qui nous a endormis jusqu'à ce jour en face de cette calamité qui nous tue nos jeunes gens et nos jeunes mères ? Qui devons-nous tenir responsable de cette insouciance générale qui s'est manifestée jusqu'aujourd'hui, du haut en bas de notre hiérarchie sociale, en présence de notre plus dangereux ennemi ?

Il est temps, n'est-ce pas, de faire la part des responsabilités, il est temps de parler et d'agir. En Europe et surtout en Angleterre, en Allemagne, et en France, on s'organise pour lutter contre cet ennemi plus dangereux que le choléra, la fièvre jaune, etc., c'est une lutte internationale. Aux Etats-Unis on a aussi entamé vigoureusement le

(1) M. le Dr J.-G. Paradis, de Montmagny, nous communique le travail qui suit. Nous en recommandons la lecture aux instituteurs, aux institutrices et aux commissaires d'écoles.— *Le Directeur.*

bon combat, et on constate avec bonheur que les plus heureux résultats couronnent partout ces très louables efforts. Ici, au Canada, un réveil plein d'espérance se manifeste bien en certains endroits. Il faut donc favoriser de toutes nos forces ce beau mouvement, et le principal moyen à notre disposition est de répandre partout la science de l'hygiène. Il faut aller au peuple et lui faire connaître que, pour lui, le salut est dans l'observation des préceptes de l'hygiène scolaire. Il faut lui montrer les nombreuses misères physiologiques et pathologiques engendrées par la défectuosité et par l'insalubrité des maisons d'écoles rurales, et enfin, il faudra lui dire aussi et de manière à être bien compris, que nous tenons responsables du mal que nous déplorons, plusieurs commissions scolaires dans nos paroisses de la campagne.

* * *

Qu'est ce que c'est que la tuberculose ?

C'est une maladie spécifique causée par un microbe spécial appelé bacille de Kock. Dans ses remarquables travaux Villemain a légué au monde médical une étude approfondie et très juste de cette maladie. Et l'on peut dire que la connaissance véritable de la tuberculose date de cette époque, (le 5 décembre 1864). C'est une affection qui frappe tous les âges, toutes les constitutions, toutes les races. Sa nature infectieuse et son absolue contagiosité en font un fléau plus redoutable que les grandes épidémies qui ont ravagé l'univers, à différentes époques de l'histoire médicale.

Le microbe phthisiogène ou bacille de Kock, cause spécifique et nécessaire de la tuberculose, s'introduit dans notre organisme par toutes les voies de l'économie. Sa nature parasitaire en fait donc une maladie essentiellement contagieuse.

On peut prendre le germe tuberculeux par l'estomac, dans nos aliments, on peut l'aspirer dans nos poumons en poussière subtile; on peut se l'inoculer par la plus légère érosion de l'épiderme. C'est un ennemi contre lequel il faut être constamment en garde; il ne choisit pas ses victimes et il frappe sur chacun et à toute heure. — Le bacille de Kock introduit dans notre système, par l'une des nombreuses voies à sa disposition, y trouve un champ excessivement propice à sa propagation. — Il se nourrit aux dépens des humeurs et des tissus de l'organe où il a élu domicile. — Il se multiplie et s'infiltré dans les mailles des tissus, en détruisant tout sur son passage. La matière pulmonaire, la matière cérébrale, les muqueuses de l'estomac, les parenchymes du rognon et du foie, sous l'influence du travail du bacille, perdent leur caractère propre et distinctif, leurs cellules se gonflent, se congestionnent pour subir progressivement une série de métamorphoses qui se terminent par la désorganisation et la mort. De ce foyer tuberculeux partent les colonies de bacilles qui vont s'implanter dans d'autres milieux organiques, où elles vont semer les mêmes désastres et faire éclore les mêmes séries d'accidents.

Le bacille de Koch ne produit pas seulement une action morbide locale, mais il sécrète un liquide virulent qui se distribue par l'entremise des vaisseaux sanguins dans toutes les parties du système, il imprime par là à sa victime, un cachet pathologique spécial appelé cachexie. Il n'est pas nécessaire d'avoir l'œil exercé du professionnel, pour reconnaître entre mille le malheureux cachectique, nous le rencontrons dans tous les carrefours, sur les places publiques, dans les bureaux, à l'école, et l'on a vite fait de le signaler traînant un peu partout sa misérable existence, et semant autour de lui, à pleine bouche, les germes de la destruction et de la mort. Le cachectique tuberculeux est donc un être excessivement dangereux, puisqu'il porte avec lui le germe fatal qui le mine, pour le distribuer insidieusement et sûrement dans l'atmosphère ambiante, par ses déjections et ses crachats.

Pourquoi et en quoi le cachectique tuberculeux peut-il être cet être malfaisant que je viens de vous présenter? C'est que la tuberculose est une maladie terriblement contagieuse, et il importe d'inculquer profondément cette vérité dans le cerveau et l'esprit des gens, par tous les moyens possibles. Le bacille expectoré par le tuberculeux, voilà le facteur immédiat de la maladie. Il y a encore une autre source de contagion, c'est la contagion animale. Par l'animal les modes de dissémination sont divers. Les animaux domestiques se tuberculisent autant que l'homme. Une bête malade peut donc semer la tuberculose. Le chien, le chat, les oiseaux de basse cour peuvent devenir tuberculeux. La contagion animale s'opère encore par l'intermédiaire de la viande et du lait, et il est de fréquents exemples de contamination par

le voisinage de l'écurie et de l'étable, où des animaux malsains ont séjourné. Le bacille de Koch possède une ténacité et une vitalité prodigieuses. Ainsi un crachat contaminé déposé quelque part se dessèche, la partie liquide s'évapore et le bacille soulevé par l'air le plus léger, va se déposer ici et là, sur un meuble, sur un tapis, sur un lit, et il peut se conserver là dans toute sa virulence, des mois entiers, guettant une victime, prêt à fondre sur une proie. Ce minuscule ennemi frappera et très souvent mortellement la personne qui violera sa retraite ou troublera son repos. Déposé sur la chaussée ou sur la place publique, le bacille de Koch dissimulé au regard le plus aigu, attendra là patiemment l'heure que vous avez choisie pour y faire votre promenade. Escorté d'un être cher, d'un enfant bien aimé; plein de bonheur et d'espérance vous discourez joyeusement sur un avenir que vous avez droit d'escompter. Le soleil vous caresse de ses rayons vivifiants, la nature féconde vous verse des effluves de santé et de force, mais le tubercule jeté là par un passant qui ne vous voulait certes pas de mal, soulevé par la robe trainante d'une promeneuse qui vous précède, voltige avec la brise que vous respirez et s'introduit à votre insu par vos organes respiratoires dans les parties vives de votre être.

A partir de cette minute précise, vous êtes voué à une mort précoce, après des souffrances incalculables et des désespoirs aussi cruels qu'immérités. Partout à l'église, au théâtre, à l'école, dans les voitures publiques, ce microbe infiniment petit est semé à profusion par l'ignorance et l'incurie des malades qui le fabriquent par centaines et par milliers. N'avons-nous pas raison de prêcher énergiquement, de crier partout ce qu'il faut faire pour nous préserver et préserver les nôtres du danger de la tuberculose, plus terrible à lui seul que tous les maux dont est affligée notre pauvre humanité.

* * *

Quels sont ceux qui peuvent devenir tuberculeux? Vous et moi, tout le monde est susceptible de contracter la tuberculose. Le bacille de Koch est l'agent pathogène actif, c'est un germe qui ne demande qu'un milieu propre à sa croissance et à sa multiplication. Les tissus et les humeurs de l'économie animale, sont les terrains où il se cultive le mieux. Est-ce à dire que tous ceux qui viennent en contact avec le germe tuberculeux, doivent nécessairement souffrir et périr de phthisie tuberculeuse? Fort heureusement il n'en est pas ainsi. La contagiosité pour agir effectivement doit rencontrer certaines conditions spéciales de milieu et de terrain. Pour germer, croître et porter des fruits, le grain de blé doit être jeté dans un sol particulier, contenant les matières nutritives dont il aura besoin; il lui faut aussi de l'humidité, de la chaleur et de la lumière. S'il lui manque un seul de ces éléments, si le sol est dépourvu des matières minérales propres à sa nutrition, si la chaleur vivifiante du soleil lui fait défaut, la plante s'étiole et meurt. De même, le germe tuberculeux pour croître et se multiplier doit rencontrer un terrain tuberculisable. Quelles sont les conditions qui favorisent chez l'individu l'éclosion de la tuberculose?

Comme cause prédisposante, nous citerons d'abord l'hérédité. L'enfant, né de parents tuberculeux, ne naît pas lui-même fatalement avec le germe homicide, mais il vient au monde avec un tempérament et une constitution éminemment favorables à son éclosion. "On ne naît pas tuberculeux mais tuberculisable," dit Peter. "Ce que les parents contaminés transmettent à leurs enfants, c'est la tuberculose en expectative et non en nature," dit Bouchard. Cette opinion est admissible, mais il n'en est pas moins vrai que la lésion héréditaire a été surprise en flagrant délit chez l'enfant nouveau-né. Dieulafoy ajoute que l'inoculation du sang d'un enfant nouveau-né d'une mère phthisique a pu déterminer chez le cobaye une tuberculose analogue à celle que détermine un fragment d'un poumon tuberculeux. Ce fait a été aussi démontré par Landousy et Martin.

Nous devons donc admettre la possibilité de la transmission du germe tuberculeux de la mère à l'enfant. "Toute la question, dit Dieulafoy, est de savoir pendant combien de temps, le germe pourrait vivre ainsi, en conservant sa virulence."

Cet état latent des bacilles, ajoute le même auteur, n'a rien qui nous surprenne. La transmissibilité du germe tuberculeux des parents à l'enfant, pour être un fait indéniable, n'en est pas moins excessivement rare. Comme nous le disions il y a un instant, l'enfant hérite de la prédisposition à contracter la tuberculose, c'est un terrain favorable à son éclosion. Toutes les causes qui débilitent l'individu, la maladie, le

surmenage, la mauvaise alimentation, l'insalubrité des bâtiments, mettent le terrain en état de réceptivité. Jaccoud disait il y a trente ans : " La tuberculose est l'aboutissant commun de toutes les détériorations constitutionnelles de la famille et de l'individu.

L'une des principales causes de la perte de vitalité de nos enfants, c'est l'oubli des règles de l'hygiène dans nos édifices publics et surtout nos maisons d'écoles rurales.

Où sont donc dans nos campagnes, les officiers qui s'occupent de la question de la salubrité, lorsqu'il s'agit de construire une maison d'école cantonale ? L'ignorance et la mesquinerie d'un trop grand nombre de commissions scolaires à la campagne constituent un désastre national.

Nos habitants, règle générale, se logent confortablement et dans bien des cas, leurs résidences ne pèchent en rien contre les lois de l'hygiène.

Mais s'il s'agit de se cotiser pour construire une maison d'école, où nos enfants devront séjourner de nombreuses années durant, on lésine, on discute, on se chicane et souvent l'on construit très mal.

Il faut les voir comme nous les avons vues ces maisons, basses, étroites, malpropres, mal éclairées, dépourvues de tout moyen de ventilation, situées dans des endroits malsains. Ces usines de la tuberculose ne devraient pas être tolérées un instant.

Je demande grâce pour ces milliers de petits compatriotes, avides de bon air et de lumière, et à qui l'on ne distribue que des gaz méphytiques et un soleil parcimonieux.

Je demande grâce pour ces enfants, dont l'échine se dévie et se brise sur ces bancs de bois et ces tables boiteuses, instruments de torture, indignes de ce siècle éclairé et progressif.

Je demande grâce pour l'institutrice canadienne-française, confinée avec une troupe d'enfants dans ce réduit délétaire et qui, souvent après quelques années dévouées à l'instruction d'une classe d'êtres intéressants et intelligents, ira mourir phthisique dans un lit d'hôpital, parce qu'on lui a refusé non seulement le confort le plus élémentaire, mais même, en bien des cas, un traitement suffisant pour se faire soigner chez elle et dans sa famille.

Est-ce que cet état de choses ne vous attriste pas ? Que l'on ne dise pas que j'exagère ; là est le mal, il existe un des grands dangers qui menacent notre existence nationale. Nos grandes institutions, nos collèges de garçons, nos pensionnats de jeunes filles ont subi et subissent d'années en années d'importantes améliorations sous ce rapport.

Dans plusieurs municipalités, on construit des écoles spacieuses. Mais ce n'est pas assez, il faut que toutes nos écoles soient au moins convenable sous le rapport de l'hygiène.

La mauvaise alimentation, une nourriture insuffisante, l'humidité des pièces habitées, la privation d'air pur, voilà autant de facteurs de la tuberculose. Les sujets exposés à l'une de ces causes prédisposantes, congénitales ou acquises, ne deviendront pas tuberculeux de ce seul fait, mais le mal avec tout son cortège d'accidents, éclatera chez eux avec une violence désespérante dès qu'ils viendront en contact avec le microbe phthisiogène. Une autre cause de prédisposition de l'individu à la consommation, c'est l'alcoolisme. L'alcoolique est dans des conditions particulières de réceptivité. Les excès auxquels il s'adonne, en lui enlevant toute force de résistance, en font une proie facile et fréquente de la tuberculose. Le cabaret ne constitue pas seulement une cause prédisposante, mais il est très souvent une cause directe. Le consommateur tuberculeux sèmera sur le parquet du cabaret ces germes d'infection qui pulluleront par la suite avec d'autant plus de facilité que l'entretien et le nettoyage de ces sortes d'établissements, est moins soigné. Il déposera sur les parois de son verre, par le contact de ses lèvres, des légions de bacilles. Les habitués qui se présenteront au débit après lui, auront donc une chance des plus belles d'absorber avec la liqueur, le poison pathogène.

Nous constatons quotidiennement et plusieurs fois par jour, l'existence de ce fait et l'on ne semble pas y porter la moindre attention. Un seul tuberculeux par son passage dans un débit de boisson, peut donc contaminer un grand nombre des habitués de ces maisons très dangereuses.

J. G. PARADIS.

METHODOLOGIE

ANALYSE

“ Ta lettre nous dit assez que tu te crois au-dessus de tes maîtres mêmes, puisque tu désires quitter au plus tôt la pension, où, dis-tu, tu n'as plus rien à faire ”.

I. LOGIQUE

- Ie Prop. Ta lettre nous dit assez. PRINCIPALE.
 Iie “ que tu te crois au-dessus de tes maîtres mêmes, SUB. : *comp. dir.* de dit.
 IIIe “ puisque tu désires quitter au plus tôt la pension. SUB. : *comp. circ. de raison* de crois.
 IVe “ où tu n'as plus rien à faire. INCID. : *comp. expl.* de pension.
 Ve “ dis-tu. prop. incid. (ou incidente proprement dite).

II. GRAMMATICALE

- Ta adj. poss., f. s., dét. lettre.
 lettre nom com., f. s., suj. de dit.
 nous pron. pers., 1e pers., mas. plur., compl. ind. de *dit*.
 dit verbe act., (dire) 4e conj., ind. prés., 3e pers. sing., temps prim. : dire, disant, dit ; je dis, je dis : irrég.
 assez adv. de quantité, mod. dit.
 que conj. de sub., lie : ta lettre nous dit assez à tu te crois au-dessus de tes maîtres mêmes.
 tu pron. pers., 2e pers., mas. sing., sujet de crois.
 te pron. pers., 2e pers., mas. sing., compl. dir. de crois.
 crois verbe act., (croire) 4e conj., ind. prés., 2e pers. sing., temps primitifs : croire, croyant, cru, je crois, je crus.
 au-dessus de loc. prép. lie : être placé (sous-ent.) à maîtres.
 tes adj. poss., mas. plur., dét. maîtres.
 maîtres nom com., mas. plur., compl. cir. de manière de être placé (sous-ent.).
 mêmes adj. ind., mas. sing., dét. maîtres.
 puisque conj. sub., lie : que tu te crois au-dessus de tes maîtres mêmes à tu désires quitter au plus tôt la pension.
 tu pro. pers., m. s., sujet de désires.
 désires verbe act. (désirer), 1e conj., ind. prés., 2e pers. sing., temps prim. : désirer, désirant, désiré, je désire, je désirai. rég.
 quitter verbe act. (quitter), 1e conj., inf. prés., (rég), comp. dir. de désires.
 au plus tôt loc. adv. de temps, modifie quitter.
 la art. sim., f. s., dét. pension.
 pension nom com., f. s., comp. dir. de quitter.
 où pro. rel. (mis pour dans laquelle), compl. circ. de lieu de faire.
 dis verbe act. (dire), 4ème conj., ind. prés., 2e pers. sing. ; temps prim. : dire, disant, dit, je dis, je dis, irrég.
 tu pro. pers., 2e pers., m. s., suj. de dis.

tu	pro. pers., 2e pers., m. s., suj. de as.
ne plus	adv. de nég., mod. as.
as	verb. act., (avoir) 3e conj., ind. prés., 2e pers. sing., temps primitifs : avoir, ayant, en, j'ai, j'eus : irrég.
rien	pron. ind., mas. sing., compl. dir. de as.
à	prép. lie : rien à faire.
faire	verbe accid., neutre, (faire) 4e conj., inf. prés., irrég., compl. dét. de rien.

AUTRES PHRASES À ANALYSER

Toutes les vérités catholiques viennent aboutir à l'Eucharistie, comme les fleuves se jettent dans l'Océan qui les alimente.— *P. Eymard.*

Vous louez Dieu chaque jour, si vous faites bien ce que vous faites.— *Saint-Augustin.*

◀ ● ▶

“ Il sait lire et écrire ”

On entend souvent dire d'un enfant qui a fréquenté l'école cinq ou six ans : “ Il sait lire et *écrire*, il connaît l'histoire, la géographie, le calcul, etc.” Il y a un point sur lequel, presque toujours, on pourra le prendre en défaut : *il ne sait pas écrire*. Expliquons-nous : le mot *écrire* a deux sens ; il signifie : *tracer des lettres ou des mots*, en copiant un modèle, ou de mémoire sous la dictée ; il signifie aussi : *exprimer sa pensée* à l'aide de mots et de phrases.

Ceux qui se contentent d'acquérir la première partie ne savent pas écrire, à proprement parler ; pas plus que le clavigrapher, ils ne sont pas capables d'écrire seuls ; il faudra leur dicter si l'on veut en tirer quelque chose.

Leur écriture sera très belle, très agréable à l'œil ; leur orthographe sera parfaite et ne se laissera jamais prendre en défaut ; en un mot ils seront d'admirables machines à écrire pour ce qui est de la partie matérielle de la langue ; mais l'âme ne sera pas dans cette machine, il faudra qu'un autre trouve et exprime les pensées qu'ils reproduiront avec plus ou moins de perfection.

Pour *savoir écrire* il faut :

1° Savoir *tracer* les lettres et les assembler pour former les mots : c'est *l'écriture*.

2° Savoir reproduire les mots avec toutes les modifications voulues par les règles de la grammaire : c'est *l'orthographe*.

3° Savoir exprimer sa pensée à l'aide de mots et de phrases que l'on trouve soi-même c'est : *le style*.

Il est important et de première nécessité que les élèves acquièrent une bonne écriture et qu'ils appliquent en écrivant les règles de l'orthographe ; mais il ne l'est pas moins qu'ils acquièrent la puissance d'exprimer leurs pensées afin d'être en état d'écrire une lettre, de faire un petit compte rendu, un rapport, le récit d'un évènement dont ils ont été témoins.

Tous les exercices d'invention, de groupement d'idées, de traduction du présent au passé ou au futur, etc., préparent à la rédaction ; mais il faut arriver à la rédaction elle-même si l'on veut pouvoir dire que l'on *sait écrire*.

Dès que les enfants sont capables de tracer quelques mots, il faut les exercer déjà à la rédaction.

— Voulez-vous qu'un enfant de huit ans fasse une narration ?

— Non ; mais il doit déjà savoir faire une phrase dans laquelle entreront des mots de son vocabulaire.

Ainsi, au lieu de lui DICTER ; *La cheminée du forgeron fume*. Demandez-lui :

— Comment appelez-vous l'homme qui travaille le fer au marteau après l'avoir chauffé ?

R. Le *forgeron*.

— Comment appelez-vous le conduit par où la fumée s'échappe dans l'air ?

R. La *cheminée*.

— Que dit-on de la cheminée qui laisse échapper la fumée ?

R. Elle *fume*.

— Composez une phrase qui dit tout cela.

R. *La cheminée du forgeron fume*.

Faites exprimer la même chose au *passé*, au *présent* et au *futur* successivement, au moyen des mots *hier*, *aujourd'hui*, *demain* que vous ferez trouver à l'élève *sans les lui dire*, mais en les désignant *le jour où nous sommes*, celui qui a *précédé*, celui qui *suivra*.

Quand l'élève aura exprimé les trois phrases :

La cheminée du forgeron fumait hier.

La cheminée du forgeron fume aujourd'hui.

La cheminée du forgeron fumera demain.

amenez-le à remplacer *la cheminée* par le pronom *elle*, et dites-lui de faire une seule phrase pour remplacer les trois.

Hier la cheminée du forgeron fumait, aujourd'hui elle fume, demain elle fumera encore.

Voilà un véritable travail de rédaction, que l'élève fait d'abord avec un peu d'aide, mais qu'il fera vite tout seul ; car il est intéressé par ce travail, et il sent, s'il ne le comprend pas, qu'il acquiert une puissance.

A mesure que le vocabulaire de l'enfant s'augmente, il faut l'exercer à employer ce qu'il sait, l'amenant progressivement à faire une suite de phrases sur le même sujet, en un mot lui apprenant à *écrire* dans toute la force du terme.

Tous les exercices de français doivent tendre vers ce but pour être vraiment pratiques.

Un exercice excellent pour faire faire aux élèves une gymnastique intellectuelle, c'est de leur faire souligner dans une dictée un certain nombre d'expressions qu'ils devront remplacer par d'autres équivalentes.

Ils arriveront par cet exercice répété à s'accoutumer à exprimer une pensée de plusieurs manières, importante ressource lorsque l'on doit écrire.

Donnons comme exemple le texte suivant dans lequel nous avons souligné les expressions équivalentes ou à peu près.

A gauche le texte d'Henri Martin qui aura servi de dictée. En regard le texte dans lequel on a remplacé les expressions soulignées par des expressions équivalentes.

VERCINGÉTORIX DEVANT CÉSAR

Tout à coup un cavalier de *haute* taille, *couvert d'armes* splendides, monté sur un cheval *magnifiquement* caparaçonné, arrive au galop droit au siège de César. Vercingétorix s'était *paré* comme la victime pour le sacrifice. Sa *Brusque apparition*, son imposant *aspect excite* un mouvement de *surprise* et presque d'*effroi*. Il fait tourner son *cheval* en cercle autour du tribunal de César, saute à terre, jette ses armes au pieds du vainqueur et se tait. *Devant la majesté* d'une telle infortune, les durs soldats *de Rome* se sentaient *émus* ; César *se montra* au-dessous de sa *prospérité* ; il fut implacable envers *l'homme* qui lui avait *fait perdre* en un seul jour le nom d'invincible. Il *éclata* en reproches sur son amitié *trahie*, sur ses bienfaits *méprisés* et *livra* le héros *de la Gaule* aux liens des licteurs. Vercingétorix *réserve* aux pompes *outrageantes* du triomphe, *dut* attendre six années entières que la hache du bourreau vint enfin *affranchir* son âme et l'envoyer *rejoindre* ses *pères* dans le cercle céleste.

HENRI MARTIN.

Soudain un cavalier de *grande* taille, *recouvert d'une armure* splendide, monté sur un cheval *richement* caparaçonné, arrive au galop droit au siège de César. Vercingétorix, s'était *vêtu* comme la victime pour le sacrifice. Sa *soudaine arrivée*, son imposante *stature provoquent* un mouvement d'*étonnement* et presque de *frayeur*. Il fait tourner *sa monture* en cercle autour du tribunal de César, saute à terre, jette ses armes aux pieds du vainqueur et se tait. *En présence* de la *grandeur* d'une telle infortune, les durs soldats *romains* se sentaient *attendris* ; César *parut* au-dessous de sa *fortune* ; il fut implacable envers *l'ennemi* qui lui avait *enlevé* en un seul jour *la réputation* d'invincible. Il *s'emporta* en reproches sur son amitié *trompée*, sur ses bienfaits *repoussés* et *abandonna* le héros *gaulois* aux liens des licteurs. Vercingétorix, *conservé* pour les fêtes *humiliantes* du triomphe, *fut contraint* d'attendre six années entières que la hache du bourreau vint enfin *délivrer* son âme et l'envoyer *retrouver* ses *aïeux* dans le cercle céleste.

H. NANSOT.

Sciences physiques et naturelles

Septième leçon

ALIMENTATION (Suite)

Directions : — Les aliments introduits dans notre corps sont transformés, élaborés. On appelle *digestion* l'ensemble des opérations qu'ils subissent. Ils suivent un long canal, appelé *appareil digestif*, canal qui présente deux ouvertures extrêmes, la bouche et l'anus.

Nous ne pouvons entrer ici dans de longs détails sur les phénomènes chimiques de la digestion. On donnera dans la suite de ce travail des renseignements complémentaires. Nous ne donnerons ici que ce qui est accessible à l'enfant.

La *bouche* est une cavité ovale, limitée latéralement par les joues, en avant par les lèvres, en haut par la voûte palatine et inférieurement par la langue.

Les aliments, ayant pénétré dans la bouche, sont broyés par les dents et en même temps imbibés de *salive*, liquide blanchâtre fourni par les *glandes salivaires*. Les aliments doivent séjourner assez longtemps dans la bouche afin qu'ils soient bien triturés, transformés en pâte molle. Il ne faut donc pas manger glouonnement si l'on veut éviter les mauvaises digestions et les maladies d'estomac.

Les aliments réunis par la langue, de façon à former une petite pelote, sont ensuite avalés. Le fond du gosier ou *arrière-bouche*, forme une espèce d'entonnoir, communiquant avec les fosses nasales, le conduit à air ou *trachée-artère*, et l'*œsophage* ou suite du canal digestif. Au moment du passage des aliments, deux petites soupapes, la luette et l'épiglotte ferment les deux premières ouvertures pour empêcher les aliments de passer par le nez, ce qui ne serait pas très propre, et de s'introduire dans le conduit à air, inconvenient qui pourrait occasionner la mort. Afin d'éviter ces accidents, on mangera lentement, on ne parlera pas et on ne rira pas au moment de la *déglutition*, (on désigne ainsi le passage des aliments dans l'arrière-bouche) et l'on ne boira pas tant que l'on aura des aliments dans la bouche.

Les aliments solides que nous prenons ne sont pas généralement solubles dans l'eau. On fera comprendre cela en mettant dans un verre d'eau, un morceau de sucre et un peu de pain. Le sucre disparaîtra immédiatement, il se dissoudra; c'est un corps soluble dans l'eau. Le pain restera intact; il est insoluble.

La salive et d'autres liquides qui sont produits dans les différentes parties du canal digestif modifient les aliments, le pain, la viande, etc., de manière à les rendre solubles en les transformant en sucre. Tous les principes rendus liquides sont absorbés, c'est-à-dire se mêlent avec le sang. Les matières qui n'ont pu être digérées passent dans les intestins et sont ensuite rejetées au dehors.

À la suite de l'œsophage se trouve l'*estomac*, sorte de poche qui a la forme d'une cornemuse et où les aliments séjournent un certain temps.

Les *intestins* font suite à l'estomac. On distingue l'intestin grêle et le gros intestin. Le premier est d'une longueur assez considérable mais d'un diamètre assez petit. Le gros intestin est plus court, mais d'un diamètre plus grand.

On doit prendre ses repas à des heures fixes et déterminées. Il est bon qu'il s'écoule au moins quatre heures entre deux repas consécutifs, car la digestion demande, pour s'effectuer complètement, au moins trois heures, chez les personnes qui ont une existence sédentaire.

Dans les climats chauds et pendant la saison d'été, l'alimentation doit être peu abondante et composée spécialement de substances végétales. Dans les pays froids, au contraire, il faut une nourriture plus copieuse, consistant en matières animales.

Lorsqu'on s'est livré à un exercice violent, il sera bon de ne pas satisfaire immédiatement la faim, surtout si elle est impérieuse. Un peu de sommeil après la fatigue et avant de se mettre à table rétablit l'équilibre et prépare à une digestion facile. Il faut éviter de se livrer au sommeil lorsque la digestion a commencée; le repos suivra immédiatement le repas ou bien on attendra au moins deux heures.

Un régime exclusivement gras ou exclusivement maigre peut être funeste à la santé, à moins d'avoir un estomac très robuste. On suivra un régime mixte. Une nourriture composée uniquement de viande finit par fatiguer l'appareil digestif. Le régime maigre fatigue aussi l'estomac et provoque les gastralgies et la production des gaz.

LEÇON

Il faut manger lentement et n'avaler les aliments qu'après leur mastication bien complète ; car la mastication n'a pas seulement pour but de broyer la nourriture : la salive, en imprégnant les aliments, facilite la digestion.

Ceux qui mangent avec voracité finissent toujours par se rendre malades en provoquant des inflammations d'entrailles. Chacun doit manger à son appétit sans jamais en dépasser les limites. Celui qui se livre à un travail pénible, fatigant, a besoin de plus de nourriture que l'employé qui mène une vie sédentaire.

De même dans la saison froide, il faut absorber une nourriture plus abondante qu'à l'époque des grandes chaleurs.

RÉDACTION

Utilité du bois.— Devoir à reproduire après le travail fait en commun.

UTILITÉ DU BOIS (1)

A. Invention

MAITRE.— Mes enfants, vous voyez au tableau le sujet de la composition que vous aurez à faire demain. Qui est-ce qui peut m'énoncer quelques-unes des pensées qu'il renferme?... (Après un moment de réflexion, plusieurs élèves, Jules, Victor, Ernest, Alfred, Paul, etc., lèvent simultanément la main).

Voyons, Jules.

JULES.— Les bois nous donnent un ombrage très agréable.

MAITRE.— Vous n'avez pas compris le sujet : par bois nous n'entendons pas ici un lieu planté d'arbres, mais la manière dont se composent les arbres. A vous, Victor.

VICTOR.— Le bois du noyer sert à faire des meubles.

MAITRE.— Cette pensée pourrait nous servir ; mais elle n'est pas assez générale. Ce n'est pas seulement avec le bois du noyer qu'on fait des meubles, mais encore avec celui du chêne, du cerisier, du sapin, et de beaucoup d'autres arbres. Il s'agit de montrer l'utilité du bois en général et non celle d'un bois en particulier. Qui est-ce qui trouve quelque chose de mieux ?

ERNEST.— C'est avec du bois que sont faits les placards, les lits, les armoires, les tables et la plupart des autres meubles qui garnissent nos appartements.

MAITRE.— Bien. Cette pensée dit la même chose que la précédente, mais d'une façon plus générale et c'est ce qu'il nous fallait.— Une seconde pensée.

ALBERT.— Dans le bois nous y trouvons un précieux combustible pour alimenter le feu.

MAITRE.— Cette pensée est également fort bonne, mais elle n'est pas exprimée correctement.

PAUL.— Oui, c'est vrai, le pronom *y* est de trop. Il aurait fallu dire : Nous trouvons dans le bois un précieux combustible pour alimenter le feu.

MAITRE.— Ainsi exprimée, la pensée est très bonne.— A une autre.

LOUIS.— La bêche du jardinier, la pioche du mineur, le marteau du forgeron et beaucoup d'autres outils ont leur manche en bois.

MAITRE.— Très bien, continuons.

FRANÇOIS.— Le bois, on l'emploie à une foule d'usages.

(1) Ce travail est extrait du *Nouveau Manuel de la Langue française*, par F. T. D., cours élémentaire, livre du maître, Paris.

MAITRE. — Que vous semble, Ernest, de la pensée que vient de dicter François ? La trouvez-vous bonne ?

ERNEST. — Je crois qu'elle est juste et convenable, mais elle est mal exprimée : le mot bois n'a aucune fonction grammaticale. Il me semble qu'il faudrait dire : Le bois est employé à de nombreux usages, ou bien : Nous employons le bois à de nombreux usages.

MAITRE. — Vous avez très bien répondu. — A un autre.

JULES. — Les bateaux légers qui flottent sur les rivières et les grands paquebots qui parcourent les océans, le bois entre pour une grande part dans leur construction.

MAITRE. — Vous tombez dans la même faute que tout à l'heure François : les mots bateaux et paquebots n'ont aucune fonction.

JULES. — C'est vrai : il aurait fallu dire : Le bois entre pour une grande part dans la construction des bateaux légers qui flottent sur les rivières et des grands paquebots qui parcourent les mers.

MAITRE. — Exprimée de cette façon, la pensée peut très bien convenir. Voyons, Alphonse, vous qui n'avez encore rien dit, ne trouveriez-vous pas une pensée pour ajouter à celles que nous avons déjà ?

ALPHONSE. — C'est avec du bois que sont construits les planchers et la charpente de nos maisons.

MAITRE. — Très bien. Et vous, Albert ?

ALBERT. — Le bois nous est très utile.

MAITRE. — Bien aussi. Il est étonnant que personne n'eût encore songé à cette pensée, car c'est une des premières qui devaient venir à l'esprit. Probablement on l'aura trouvée trop simple. A vous, Emile.

EMILE. — Le bois est très facile à travailler, bien qu'il soit solide et durable.

MAITRE. — Oui, et c'est là un grand avantage, car dès lors nous pouvons lui donner sans peine toutes les formes qu'il nous plaît.

En cherchant un peu, il nous serait facile de trouver un grand nombre d'autres pensées semblables ; mais nous allons nous arrêter là. Ce sera suffisant.

REMARQUE : On voit alors sur le tableau les pensées suivantes :

1° C'est avec du bois que sont faits les lits, les armoires, les placards, les tables, les portes et beaucoup d'autres meubles qui garnissent les appartements.

2° Nous trouvons dans le bois un précieux combustible pour alimenter le feu.

3° La bêche du jardinier, la pioche du mineur, le marteau du forgeron et un grand nombre d'autres outils ont leur manche en bois.

4° Le bois est employé à de nombreux usages.

5° Le bois entre pour la plus grande part dans la construction de bateaux légers qui flottent sur les rivières et des grands paquebots qui parcourent les mers.

6° C'est avec du bois que sont construits les planchers et la charpente de nos maisons.

7° Le bois nous est très utile.

8° Bien que solide et durable, le bois est facile à travailler.

B. Disposition

MAITRE. — Voyons, Emile, est-ce que nous allons exprimer ces pensées, maintenant, dans l'ordre où elles sont sur le tableau ?

EMILE. — Non, monsieur ; cet ordre ne serait pas naturel. Il faut mettre tout d'abord la pensée qui résume le mieux ce que l'on veut dire, puis rapprocher les unes des autres celles qui ont le plus de rapport entre elles.

MAITRE. — Alors, par laquelle allons-nous commencer ?

EMILE. — Par celle qui porte le No 7 : Le bois, etc.

MAITRE. — Bien, c'est en effet celle qui résume le mieux la question. Et la seconde ?

JEAN. — C'est celle qui porte le No 2 : Nous trouvons, etc.

MAITRE. — Cela peut s'admettre. La troisième ?

LOUIS. — Celle qui porte le No 5 : Le bois est employé, etc.

MAITRE. — Ce ne serait pas inadmissible ; il vaudra mieux, toutefois, mettre auparavant celle qui porte le No 8, car elle explique pourquoi le bois est employé à de nombreux usages. Cela fait quatre. Et la cinquième ?

VICTOR.—C'est avec du bois que sont construits les planchers et la charpente de nos maisons ?

MAITRE.—Bien. La sixième ?

PAUL.—Celle qui porte le No 1 : C'est avec le bois, etc.

MAITRE.—Très bien, il est tout naturel, en effet, qu'après avoir dit l'utilité du bois dans la construction des maisons, nous parlions de son utilité dans leur ameublement. Et ensuite ?

ALFRED.—Celle qui porte le No 5 : Le bois entre, etc.

MAITRE.—Bien ; et naturellement celle qui porte le No 3 serait la huitième, puisque c'est la seule qui nous reste. Mais un usage aussi vulgaire que celui de faire des manches d'outils viendrait mal à côté de la construction des navires. Il vaudrait mieux la mettre au cinquième rang : après : Nous employons le bois à une foule d'usages.

REMARQUE : Le tableau présente alors les huit pensées dans l'ordre suivant :

1° Le bois nous est très utile.

2° Nous trouvons dans le bois un précieux combustible pour alimenter le feu.

3° Le bois est facile à travailler, bien qu'il soit solide et durable.

4° Le bois est employé à une foule d'usages.

5° La bêche du jardinier, la pioche du mineur, le marteau du forgeron et un grand nombre d'autres outils ont leur manche en bois.

6° C'est avec du bois que sont construits les planchers et la charpente de nos maisons.

7° C'est avec du bois que sont faits les placards, les lits, les armoires, les tables et la plupart des autres meubles qui garnissent nos appartements.

8° Le bois entre pour la plus grande part dans la construction des bateaux légers qui flottent sur les rivières et les grands paquebots qui parcourent les océans.

C. Elocution

MAITRE.—Voyons, Ernest, pensez-vous que notre composition soit terminée ?

ERNEST.—Non, monsieur. Les pensées prises séparément sont correctes et elles sont disposées dans l'ordre voulu ; mais pour les joindre ensemble de manière qu'elles fassent un tout, il faudra encore faire quelques petits changements : par exemple, ajouter des conjonctions, remplacer par des pronoms les noms qui seraient répétés, etc.

MAITRE.—Très bien. Voulez-vous me dire comment il faudra exprimer définitivement les deux ou trois premières pensées ?

ERNEST.—Le bois nous est très utile. D'abord, nous trouvons en lui un précieux combustible pour alimenter le feu, et, d'autre part, comme il est très facile à travailler tout en étant solide et durable, nous l'employons à une foule d'usages.

MAITRE.—C'est très bien. Vous avez bien fait de remplacer par les pronoms *lui*, *il*, *l'*, le mot *bois* qui se serait répété ainsi quatre fois, et de joindre en une seule les propositions deux, trois et quatre. Cela donne plus d'unité à notre travail. Continuez, Louis.

LOUIS.—La bêche du jardinier, la pioche du mineur, le marteau du forgeron et un grand nombre d'autres outils ont leur manche en bois. C'est avec du bois que sont faits les planchers et la charpente de nos maisons, de même que les placards, les lits, les armoires, les tables et la plupart des autres meubles qui garnissent nos appartements.

MAITRE.—C'est bien aussi. La cinquième pensée n'ayant pas un rapport direct avec celle qui précède ni avec celle qui suit, devait, en effet, rester isolée, tandis que la sixième et la septième se trouvent très bien d'être réunies, parce qu'elles se complètent l'une l'autre. Alfred, continuez.

ALFRED.—Enfin, le bois entre pour la plus grande part dans la construction des bateaux légers qui flottent sur les rivières et des grands paquebots qui parcourent les océans.

MAITRE.—Cela pourrait passer, à la rigueur ; mais la phrase sonnera beaucoup mieux en lui donnant la forme interrogative. Effacez donc et mettez à la place :

Enfin, n'est-ce pas le bois qui entre pour la plus grande part dans la construction des bateaux légers qui flottent sur les rivières et des grands paquebots qui parcourent les océans ?

REMARQUE : A ce moment, on voit sur le tableau la petite composition suivante :

UTILITÉ DU BOIS

Le bois nous est très utile. D'abord, nous trouvons en lui un précieux combustible pour alimenter le feu, et, d'autre part, comme il est très facile à travailler tout en étant solide et durable, nous l'employons à une foule d'usages. La bêche du jardinier, la pioche du mineur, le marteau du forgeron et un grand nombre d'autres outils ont leur manche en bois. C'est avec du bois que sont faits les planchers et la charpente de nos maisons, de même que les placards, les lits, les armoires, les tables et la plupart des autres meubles qui garnissent nos appartements. Enfin, n'est-ce pas le bois qui entre pour la plus grande part dans la construction des bateaux qui flottent sur les rivières et les grands paquebots qui parcourent les océans ?

MAÎTRE.—Voilà, mes enfants, notre composition toute faite. Vous voyez qu'elle n'était pas aussi difficile que vous pensiez. Maintenant, nous allons l'effacer, et demain vous referez tout seuls, chacun en votre particulier, ce que nous venons de faire ensemble. Il est bien entendu que vous n'êtes pas obligés de faire exactement de la même manière et que s'il vous vient d'autres pensées que vous supposiez pouvoir entrer dans le sujet, vous pourrez les y introduire. Votre devoir aura d'autant plus de valeur que vous y aurez mis plus de vous-mêmes.

 Petite causerie sur la colonisation

" RESTONS CHEZ NOUS "

L'INSTITUTEUR.— Mes chers enfants, vous aimez tous le coin de terre qui vous a vus naître ; vous êtes attachés au clocher natal, et ce n'est pas sans émotion que vous songez au jour cruel où la nécessité vous obligera, peut-être, à quitter le toit paternel.

Un poète a dit :

O mon village, heureux qui naît sous ton beffroi !
O mon pays, heureux qui vit selon ta loi !

J'ajouterai, mes amis : heureux celui qui reste fidèle aux champs, qui ne déserte pas la vie de ses pères, et qui, s'il ne peut pas vivre et mourir dans la paroisse où s'écoulèrent ses jeunes années, sait, au moins, acquérir, dans la province de Québec, un patrimoine semblable à celui de son père.

L'ÉLÈVE.— Et le moyen, monsieur, pour celui qui est pauvre, d'acquérir ce patrimoine, où libre et indépendant, le jeune Canadien-Français peut, à son tour, fonder un bien familial qui ajoutera un petit domaine productif au grand domaine national.

L'INSTITUTEUR.— Ce moyen est tout trouvé, mes enfants. La colonisation des terres publiques que le gouvernement de notre province vend à un prix nominal, offre ce moyen à tous ceux qui ont du cœur et du courage.

Ce moyen, nos ancêtres en ont profité largement. Les rives du grand fleuve n'ont pas suffi longtemps à leurs efforts envahissants. Dès 1840, ils pénétrèrent dans l'épaisse forêt, et au Sud, au Nord, à l'Est, à l'Ouest, surgirent des centaines de clochers qui, se multipliant sans cesse, lancèrent à tous les vents du ciel canadien leurs joyeuses notes catholiques et françaises.

Cette période de colonisation a été chantée par notre poète aimé, Adolphe Poisson.

Ecoutez les belles stances du poète d'Arthabaskaville : (1)

Mais du ruisseau grossi qui peut tarir la source ?
Qui le tente entreprend un inutile soin.
Dieu seul du fier torrent peut suspendre la course,
Dieu seul peut dire au flot : tu n'iras pas plus loin.

Aussi, forçant bientôt la limite imposée
A tes nobles efforts, tu t'avanças sans peur.
Un jour, en contemplant la plaine déboisée,
L'étranger refoulé frissonna de stupeur.

Il compta les clochers dominant la vallée,
Il parcourut ces champs pleins de grasses moissons,
Il vit sous mille toits la famille triplée,
Des filles au teint frais, de robustes garçons.

Et dit : " Ce petit peuple à jamais nous défie,
" Il a pour lui la force et le nombre à la fois.
" Il a pour nous braver tout ce qui fortifie,
" Il adore sa langue et respecte ses lois."

Et depuis ce temps-là l'arbre aux fortes racines,
S'enfonçant au plus avant, ne cessa de grandir ;
Il grimpa sur les monts, courut dans les ravines,
Et jusque vers le Nord il osa reverdir.

Où, ce roseau fragile, épargné par le glaive,
Qui, vaincu par le temps, devait bientôt mourir,
Voilà qu'il va déjà, plein de force et de sève,
De milliers de rameaux, au printemps, se couvrir.

Et toi qui méprisais cette tige si frêle,
Fier étranger, tu vis, du rameau mutilé,
Eclorre en plein soleil une France nouvelle,
Et tu fus vers les lacs malgré toi refoulé !

O champs qu'on a peuplés d'une autre race altière,
Cantons de l'Est dotés, hélas ! d'étranges noms,
Vous qui deviez servir contre nous de barrière,
Vous nous apparteniez et nous vous reprenons !

A nous fleuve géant, tes deux rives splendides !
Le coq gaulois perché sur nos temples a lui
Des champs américains aux vertes Laurentides,
Et les vaincus d'hier sont vainqueurs aujourd'hui.

Voilà ce que nos devanciers ont fait !

Noblesse oblige : les fils de ces vaillants patriotes ne doivent pas forligner. A vous, mes jeunes amis, de marcher sur leurs traces, de vous faire défricheurs.

Quand vous aurez atteint l'âge de choisir un état de vie, plutôt que de vous faire journaliers ou manœuvres, devenez *colons* dans une de ces belles régions que nous avons précédemment étudiées. La région du Lac Saint-Jean, les vallées de la Matapédia, du Saint-Maurice et de l'Outaouais peuvent recevoir des centaines de mille défricheurs.

Si le projet du sous-ministre de la Colonisation, M. Dufault, est jamais mis à exécution, l'avenir sera alors plein de réconfortantes promesses. Ce

(1) Poisson s'adresse au peuple canadien-français.

projet consiste, pour le gouvernement, à grouper méthodiquement des colons, au moins une centaine ensemble, sur un territoire connu, qui aura été préalablement arpenté avec symétrie et doté de chemins et de routes carrossables.

UN ELÈVE.— Mais M. Dufault a eu là une idée absolument pratique. D'après ce plan du sous-ministre de la Colonisation, le gouvernement créerait du coup une paroisse.

L'INSTITUTEUR.— C'est cela, mon ami. Et nous devons supposer que l'expérience serait faite, chaque année, dans trois ou quatre régions différentes.

Oui, mes enfants, étudions plus que jamais la géographie de notre pays, en vue de l'avenir. Et l'avenir appartient aux courageux, à ceux qui n'ont pas peur du travail. L'avenir, il est à vous, jeunes gens, si vous tournez vos yeux vers la colonisation, l'agriculture et l'industrie.

C. J. M.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

CATECHISME

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

De la confession et de la satisfaction

223. Q. Qu'est-ce que la confession ?

R. La confession est l'aveu que l'on fait de ses péchés à un prêtre dûment approuvé, afin d'en obtenir le pardon.

— Le mot confession vient du latin, il veut dire déclaration.

Un aveu est la déclaration de ce que l'on a fait ou dit. Le mot aveu a ici le sens d'accusation, car celui qui se confesse se reconnaît et se déclare coupable en faisant l'aveu de ses péchés.

Ce sont ses propres péchés que l'on avoue à confesse ; on ne se confesse pas pour déclarer les péchés des autres.

On se confesse aux ministres de Dieu qui ont reçu le sacerdoce, c'est-à-dire, aux prêtres et aux évêques. La déclaration de ses péchés que l'on ferait à d'autres, à ses parents, par exemple ou à ses amis, ne servirait à rien pour recevoir le sacrement de Pénitence.

Un prêtre dûment approuvé est un prêtre qui a reçu de son évêque la permission de confesser ; s'il n'avait pas reçu cette permission, il ne pourrait pas administrer le sacrement de Pénitence, bien qu'il soit prêtre, à moins qu'il ne se trouve en présence d'une personne qui va mourir et qu'il n'y ait pas là d'autre prêtre ayant la permission de confesser.

Nous disons : afin d'en obtenir le pardon ; car, dire ses péchés, même à un prêtre, ce ne serait pas se confesser, si on ne le faisait pas pour en obtenir le pardon par le sacrement de Pénitence.

On n'est pas absolument certain d'obtenir le pardon de ses péchés chaque fois que l'on va à confesse, ni même chaque fois que l'on reçoit l'absolution, car cela dépend des dispositions que l'on apporte ; cependant quand on fait son possible pour se bien confesser, pour avoir la contrition et que l'on a reçu l'absolution, on doit espérer avoir été pardonné.

E. LASFARGUES,

Prêtre de la Cong. des FF. de St-Vincent de Paul.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Grammaire pratique

XXXIV. L'adverbe. (suite). — L'adverbe est quelquefois absolument nécessaire au verbe pour en expliquer le sens, car une phrase peut signifier deux choses tout à fait différentes, opposées même, selon l'*adverbe* qu'on joint au verbe.

Cet enfant écrit *bien*. — Cet enfant écrit *mal*.

Le vent souffle *légèrement*. — Le vent souffle *violemment*.

Les adverbes que nous venons d'employer, exprimant la manière dont l'action est faite, sont appelés : *adverbes de manière*.

D'autres adverbes indiquent *en quel lieu* l'action est faite :

Venez *ici*.

Regardez *là-bas*.

L'odeur des jasmins se répand *partout*.

Où vont tous ces gens ? — Entrons *ici*.

Nous allons à la campagne : *Y* viendrez-vous avec nous ?

Ces adverbes, qui désignent un lieu, sont tout naturellement appelés *adverbes de lieu*.

Enfin, il y a d'autres adverbes qui complètent la signification du verbe, en désignant d'une manière précise *le temps* pendant lequel l'action a été faite, se fait, ou se fera, chose que *les temps* du verbe n'expriment pas toujours suffisamment. Ainsi, quand vous dites :

Je lirai,

le verbe est au futur ; nous savons que l'action se fera ; mais nous ne savons pas au juste à quel moment. Alors on vous demandera "Quand lirez-vous ?" Et pour préciser, vous répondez :

Je lirai *demain*.

Vous diriez de même :

Papa est parti *hier*.

La nuit vient *tard* en été, et *tôt* en hiver.

Je vous ai vu *déjà*.

Le loup court *encore*.

Quand reviendra-t-il ? — *jamais* !

Ces adverbes, qui précisent ainsi les époques, sont appelés : *adverbes de temps*.

(*A suivre*)

Elocution et Grammaire

LECTURES
UNE BONNE ACTION

Une jeune fille se proposait d'*acheter* un bel *habit* pour les jours de fête. Sur sa route, elle rencontre un *vieillard* réduit à la *misère*. A cette *vue* son *cœur* s'émeut. Elle donne *généreusement* au *vieillard* sa *betite bourse*. Une bonne action rend plus heureux que de beaux habits.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—Que voulait faire cette jeune fille ? A qui donna-t-elle son argent ? Fit-elle une bonne action ? Nommez quelques bonnes actions à la portée des petits enfants.—Qui récompense une bonne action ?— Que signifie l'expression *être réduit à la misère ? son cœur s'émeut ?*— Le féminin de *bel ?* et de *beau ?*—De quel mot est formé *généreusement ?*

EXERCICES.—Relever la dictée en mettant les verbes au futur.— Donnez la nature du mot *elle*. Quel nom remplace-t-il ?—Distinguez les adjectifs déterminatifs.

Récitation

L'ANGE GARDIEN

“ Quelle est donc cette voix, mère, qu'avec *terreur*
J'entends parler souvent dans le fond de mon cœur ?
Elle gronde tout bas quand je ne suis pas sage ;
Elle me rend *chagrin* et rougit mon visage
Lorsque personne ne me voit,
Quand rien ne t'avertit, même ton petit doigt.
Mais lorsque je suis bon, cette voix m'encourage,
Et doucement me dit : C'est bien !
— Mon enfant, c'est la voix de ton *ange gardien* ! ”

RATISBONNE.

EXPLICATIONS.— *Terreur* : grande crainte.— *Chagrin* : triste.— *Ange gardien* : esprit céleste qui a reçu de Dieu la mission de veiller sur chacun de nous, de le garder de tout danger.

SENS GÉNÉRAL.— Tout le monde entend cette voix intérieure ; on l'appelle aussi voix de la conscience. C'est elle qui dicte notre devoir, qui nous dit lorsque nous agissons bien ou mal et qui enfin juge tous nos actes. On a raison de l'appeler notre ange gardien, car il nous empêche souvent de commettre des actions injustes. Il faut l'écouter, c'est un bon conseiller.

COURS MOYEN

Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

PROMENADE MATINALE

Je m'éveillai à l'heure où la nature, encore engourdie, s'entr'ouvre avec effort aux premiers rayons du soleil d'automne. Une légère dentelle blanche, comme un voile de gaze qu'aucun souffle n'agite, couvrait le sol durci. Je sortis ; je marchai d'abord quelque temps au hasard ; j'errai dans toutes les directions ; je pénétrai partout où je vis une ouverture devant moi, jusqu'à ce qu'enfin fatigué, rêveur, l'âme obsédée par les sombres images que faisait flotter autour de moi le demi-jour de la forêt, je m'assis sur un tronc d'arbre renversé, couvert d'une mousse parasite qui l'étreignait comme un suaire.

ARTHUR BUIES.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*éveillai* : passé déterminé.—*s'entr'ouvre* : verbe *ouvrir* précédé de la préposition *entre* ; on élide l'e final de la préposition quand le verbe commence par une voyelle.—*dentelle* : travail fait en fil dont le bord forme des *dents*, d'où son nom de *dentelle*, l'auteur a employé ce mot ici pour *mousseline*.—*voile* : masculin ici, féminin quand il désigne une *voile de navire*.—*gaze* : étoffe légère est féminin ; *gaz*, fluide en forme d'air est masculin.—*j'errai* : *errer*, aller sans savoir où l'on va ; mots de la même famille : *erreur*, *errata*, *errement*, *erroné*.—*obsédée* : poursuivie sans relâche.—*demi* : invariable lorsqu'il précède le nom.—*m'assis* : donnez le présent : je *m'assieds* ou je *m'asseois*.—*parasite* : qui vit aux dépens des autres.—*suaire* : drap dont on enveloppe les morts ; linceul.

II

MORT DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE

Du lit de mort où il était sur le point d'expirer à vingt-trois ans à peine, le jeune saint dont nous allons esquisser rapidement l'angélique existence, écrivait à sa noble et pieuse mère :

« Notre séparation, ma chère mère, ne sera pas de longue durée : nous nous retrouverons au Ciel... En attendant, que votre bénédiction maternelle m'accompagne dans ce passage, et qu'elle me conduise heureusement jusqu'aux rivages où reposent toutes mes espérances. J'ai d'autant plus de bonheur à vous écrire qu'il ne me reste désormais plus d'autres preuves à vous donner de l'amour et du respect filial que j'ai pour vous. Je termine en vous conjurant de nouveau humblement de me bénir... »

Récitation

L'ALOUETTE

Je suis, je suis le cri de joie (1)
Qui sort des prés, à leur réveil (2) ;
Et c'est moi que la terre envoie
Offrir le salut au soleil (3).

Je pars des chaumes blancs de brume (4) ;
A mes pieds flotte un fil d'argent ;
La rosée emperle ma plume (5),
Et je la sème en voltigeant.

Je plane, et chante la première (6)
Dans l'azur frais où l'aube éclôt ;
Je me baigne dans la lumière,
Et vais me mirer dans un flot (7).

COMMENTAIRE.—(1) La répétition *je suis, je suis* est ici un procédé de style par lequel le poète donne au langage de l'alouette quelque chose de la vivacité de cet oiseau. Cela équivaut : « Me voici, c'est moi qui suis... »

(2) *Le réveil des prés*.— Les plantes ont une manière de sommeil, qui est la suspension d'une fonction chlorophyllienne en l'absence de la lumière solaire. Le « réveil des prés » est, à l'aurore, la reprise de la fonction arrêtée.

(3) Au moment du lever du jour, l'alouette s'élève dans les airs où elle jette, comme un salut, son cri joyeux.

(4) *Les chaumes sont blancs de brume*, ou de rosée dans les froides matinées de mars et d'avril.

(5) *Emperle ma plume* = la rosée s'est déposée sur ma plume en gouttelettes brillantes comme des perles.

(6) *La première*, l'alouette monte dans les airs ; mais avant elle peut-être le rossignol a chanté.

(7) Prendre un bain de lumière et se mirer dans un ruisseau, tels sont les deux actes principaux de la toilette matinale du gentil oiseau.

COURS SUPÉRIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

SACHONS LIRE

Il est bon, parfois, de changer d'auteur ou de sujet pour reposer l'esprit et le mettre en état de reprendre avec plus de goût, de courage et de réflexion la première lecture interrompue. On ne peut considérer comme profitable que ce qui a été mûri par la méditation. La multiplicité et la rapidité des lectures éblouissent et peuvent, lorsque quelqu'un a une bonne mémoire, éblouir les autres ; mais elles ne donnent à l'esprit ni solidité, ni profondeur. Certains lecteurs superficiels et inconstants ressemblent aux papillons ; ils voltigent d'un livre à l'autre et, ne s'arrêtant à aucun, retirent peu de profit. Le lecteur inconstant absorbe sottement les vues, les opinions émises dans ses livres ; il est sans caractère, sans indépendance, sans idées personnelles. Il ne raisonne pas, il accepte aveuglément tout ce qui lui est offert ; son esprit perd sa force native, car les idées sérieuses ont été bannies et remplacées par un magasin de vécilles. En résumé, lisez avec attention, méthode et réflexion ; relisez même quelquefois le même ouvrage. Quand un ouvrage mérite d'être lu, il mérite d'être bien lu.

MGR L.-N. BÉGIN,

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*auteur* : celui qui a fait une chose en est l'auteur ; on veut dire ici prendre un livre fait par un autre écrivain.—*a été mûri* : ce qui a porté du fruit en nous, en nous rendant meilleur ou en nous instruisant. Quelle sorte de verbe ? passif ; à quel temps ? passé indéfini. Donnez l'infinitif présent : être mûri.—*multiplicité* : donnez un équivalent : le grand nombre.—*superficiels* : qui n'approfondissent pas, qui ne réfléchissent pas sur ce qu'ils lisent.—*peu de profit* : justifiez le singulier : on veut dire ici un petit profit et non un petit nombre de profits. Les adverbes peu et beaucoup ont cette particularité de pouvoir marquer la quantité ou l'intensité.—*émises* : participe passé du verbe émettre. Au sens propre ce verbe signifie mettre en circulation ; au sens figuré, comme ici, il signifie exprimer.—*bannies* : chassées, rejetées.—*vécilles* : choses sans valeurs, bagatelles.—*lisez* : donnez les temps primitifs : lire ; lisant ; lu ; je lis, tu lis, il lit ; je lus, tu lus, il lut, etc. ; je lirai, tu liras, etc. ; comparez le futur dans les deux verbes lire et lier : je lirai un livre, je lierai une botte de foin. Ne dites jamais j'ai li une histoire, mais j'ai lu.—*quelquefois* : ne s'écrit en deux mots que lorsqu'on veut dire plusieurs fois.

ANALYSE DE LA PHRASE SUIVANTE :

Certains lecteurs superficiels et inconstants ressemblent aux papillons ; ils voltigent d'un livre à l'autre et, ne s'arrêtant à aucun, retirent peu de profit.

Trois propositions principales :

1° Certains lecteurs superficiels et inconstants ressemblent aux papillons.

2° ils voltigent d'un livre à l'autre,

3° ne s'arrêtant à aucun, ils retirent peu de profit.

Certains : adj. indéf., m. pl., détermine *lecteurs*. — *lecteurs* : n. c., m. pl., sujet de *ressemblent*. — *superficiels, inconstants* : adj. qual., m. pl., qualifient *lecteurs*. — aux (à les) art. contr., déterm. *papillons*; à : préposition, unit *papillons* à *ressemblent*. — *papillons* : n. c., m. pl., compl. ind. de *ressemblent*. — *d'* (de) et *à* : prépositions, unissent *livre* et *l'autre* à *voltigent*. — *livre* : n. c., m. s., compl. circ. de *voltigent*. — *l'autre* : pron. ind., m. s., compl. circ. de *voltigent* (en réalité, c'est toute l'expression *d'un livre à l'autre* qui est le compl. circ.; ils voltigent comment? où? d'un livre à l'autre). — *ne* : adv. de nég., modifie *arrêtant*. — *s'* (se) : pron., pers., 3e pers. pl., compl. dir. de *arrêtant*. — *arrêtant* : participe prés., compl. circ. de *retirent*, etc.

II

HOMMAGE DE RECONNAISSANCE

Pourrons-nous jamais assez remercier le vieux Séminaire de Québec de sa patriotique initiative et de ses généreuses contributions dans la fondation de l'Université-Laval? Canadiens et catholiques, nous sommes tous, n'est-il pas vrai, membres de la même famille? L'émulation et non la rivalité doit régner parmi nous. Ce qui contribue à la gloire nationale, dans la cité de Champlain, dans celle de Maisonneuve, ou ailleurs, peu importe, est un bien commun dont nous devons tous nous réjouir. Voilà pourquoi, à quelque partie de la terre canadienne que nous appartenions, nous resterons les débiteurs reconnaissants de cette maison dont François de Montmorency-Laval fut le fondateur et le père, comme nous le sommes universellement de la vénérable famille de Saint-Sulpice dont l'influence bénie s'est fait sentir depuis des siècles sur notre société civile en même temps que sur notre société religieuse. Permettez-moi, mes frères, de ne point les séparer aujourd'hui dans nos louanges et nos sympathies et de saluer, du même titre de bienfaiteurs illustres de notre sol, les continuateurs de l'œuvre de Mgr de Laval et les pieux fils de M. Olier. Ils ont, en effet, des traits de ressemblance qui les font frères. Ils ont été ensemble au travail et à la peine, il est juste qu'ensemble ils soient à l'honneur.

MGR BRUCHÉSI.

(Fêtes jubilaires de l'Université Laval.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES. — *Pourrons* : donnez les temps primitifs : *pouvoir*; *pouvant*; *pu*; je *peux* ou je *puis*, tu *peux*, il *peut*, (ils *peuvent*); je *pus*, tu *pus*, il *put*, etc.; je *pourrai*, tu *pourras*, etc.; irrégularité au subj. prés.: que je *puisse*, que tu *puisses*, etc. — *initiative* : action de celui qui propose une chose ou qui la lance. — *contributions* : ce que chacun donne pour sa part dans une entreprise utile à tous. — *émulation, rivalité* : le premier terme indique un sentiment qui porte à égaler les autres à faire aussi bien qu'eux; le second un sentiment qui porte à triompher lorsqu'un seul peut arriver — *cité de Champlain* : Québec. — *celle de Maisonneuve* : Montréal. — *devons* : donnez les temps primitifs : *devoir*; *devoir*; *dû* (l'accent ne se met qu'au masc. sing.); je *dois*, etc.; je *deus*, etc.; je *devrai*, etc.; subj. pr. irrégulier que je *doive*, que tu *doives*, qu'il *doive*, que nous *devions*, que vous *deviez*, qu'ils *doivent*. — *appartenions* : quel mode? subjonctif employé à cause du doute exprimé dans *quelque partie*. — *fondateur* : celui qui établit quelque chose. — *le* : pourquoi le *singulier*? Ce pronom représente le mot *débiteurs* employé comme *adjectif*; c'est comme si l'on disait : *comme nous sommes débiteurs...* — *sympathies* : dispositions qui nous font partager les sentiments de quelqu'un. — *pieux fils de M. Olier* : les prêtres de St-Sulpice, appelés Sulpiciens, regardent comme leur père M. Olier, qui a fondé leur ordre.

Relevez tous les adjectifs et indiquez leur fonction.

ANALYSE DE LA PHRASE SUIVANTE :

Ce qui contribue à la gloire nationale, dans la cité de Champlain, dans celle de Maisonneuve, ou ailleurs, peu importe, est un bien commun dont nous devons tous nous réjouir.

Quatre propositions :

1° Ce... est un bien commun

2° qui contribue à la gloire nationale, dans la cité de Champlain, celle de Maisonneuve, ou ailleurs

3° peu importe (*cela importe peu*).

4° dont nous devons tous nous réjouir.

La première une *principale*.—La deuxième une *complétive déterminative* de *ce*.—La troisième une *incidente explicative*.—La quatrième une *complétive déterminative* de *bien*.

qui : pron. rel., (ant. *ce*) 3^e pers. sing., sujet de *contribue* ; rattache en même temps la *complétive* à *ce*.—*cité, celle, ailleurs* : compléments circ. de lieu de *contribue*.—*bien* : nom com., mas. sing., attribut de *ce*.—*dont* : pron. rel., (ant. *bien*) 3^e pers. sing., compl. ind. de *réjouir*.—*nous* : compl. dir. de *réjouir*.—*réjouir* : compl. dir. de *devons*.

Récitation

PRIÈRE DU SERVITEUR

J'ai rangé la demeure et refermé la salle,
Je veille sur les biens de mon maître endormi ;
Le grand chien du logis, qui s'étend sur la dalle,
N'a pas ainsi que moi les yeux clos à demi.

J'ai fait taire la vasque, et fait luire la lampe ;
J'ai serré la vaisselle et plié les habits ;
Et dans la paix obscure où s'achève la rampe
Mes pleurs silencieux coulent sur mon pain bis.

Je n'aurai de repos, Seigneur, que sous la pierre ;
Pour la première fois l'appel me sera doux,
Lorsque je l'entendrai dans le fond de ma bière,
Et que je dirai : " Maître !"—et que ce sera Vous !

ROBERT DE MONTESQUIEU.

Enseignement agricole

Dictées et exercices spéciaux pour les écoles rurales

EXERCICES D'INVENTION

La herse.—Questionner les enfants sur la herse :

Forme de la herse. (Parler spécialement de la forme particulière à la région).—
De quoi est-elle faite ?—Disposition des traverses et des dents.—Utilité de la herse.—
A quoi sert-elle ?—Qui traîne la herse ?—Qui conduit la herse ?—A quel moment se
sert-on surtout de la herse ?—Qui fabrique les herses ?

— Etendre ou restreindre l'exercice suivant les circonstances. Après cet exercice,
écrire au tableau un petit canevas. Les élèves devront le remplir.

DICTÉES

I

LE LABOUREUR

S'il n'y avait pas de laboureurs pour semer le blé, qui nous donnerait le pain ? Le meunier ne ferait pas de farine, le boulanger serait inutile, et les hommes auraient faim. Nous mangerions, dites-vous, des légumes, de la viande. Pour les légumes, il faut encore que le paysan travaille sans cesse pour les semer, les soigner et les arracher ; les pommes de terre, pas plus que les salades, n'ont jamais poussé seules.

C'est encore grâce au brave paysan que nous sommes habillés : c'est avec le chanvre qu'on tisse la toile nécessaire aux voiles de bateaux, au linge de corps ; c'est avec la laine des petits moutons que nous avons des vêtements bien chauds ; c'est avec la peau des veaux et des vaches que nos pieds sont protégés des duretés de la route.

II

LA VIE DES CHAMPS

Mon avis est que la vie des champs est la meilleure. Je vais vous en donner des preuves. Aussitôt que l'herbe pousse, et jusqu'à ce que les feuilles tombent, les ouvriers des villes n'ont qu'une seule chose en tête, celle d'aller le dimanche à la campagne. Si la ville était si bonne qu'on veut le dire, ils ne la quitteraient pas précisément le jour où ils ne travaillent pas. Ils la quittent, comme un oiseau quitte sa cage. On voit qu'ils ont besoin d'air et de soleil. La joie qu'ils éprouvent est un peu folle et s'étend loin. Ils ne suivent plus ni les chemins ni les sentiers ; ils ne regardent pas toujours aux récoltes qu'ils foulent. Les fleurs font leur bonheur. A la ville, on paie pour avoir des fleurs ; à la campagne, on a pour rien des bouquets charmants. C'est aussi à la campagne qu'on pêche à la ligne, qu'on déjeune en famille sous les grands saules, que l'on cabriole sur le gazon, que l'on cueille les fruits bien mûrs, meilleurs que ceux du marché. Enfin, si la ville était si bonne, on ne verrait plus les gens ramasser leurs économies et se retirer dans les villages dont ils se plaignaient tant autrefois et qu'ils sont heureux de retrouver vers la fin de leur carrière.

QUESTIONS. — 1° Donner le sens des mots *cabriole* et *carrière*.

2° Analyser *vais* et conjuguer ce verbe au présent du subjonctif.

3° Trouvez les mots de la même famille que *champ* et donnez-en brièvement le sens.

4° Expliquez cette expression : " La joie qu'ils éprouvent est un peu folle et s'étend loin."

Rédaction

Dans une de vos promenades du jeudi, vous vous êtes arrêté à l'ombre sur le bord d'un ruisseau qui serpente dans la prairie.

Vous avez écouté son murmure et il vous a semblé qu'il vous racontait son histoire. Ecrivez le récit qu'il vous a fait.

Récitation

UNE MAÎTRESSE DE MAISON

Souvent dans le milieu du jour, sainte Jeanne de Chantal prenait son ouvrage et venait coudre et filer auprès des domestiques, profitant de ce moment pour élever doucement, par de pieuses et aimables causeries, leur esprit à la connaissance et à l'amour de Dieu. Le dimanche, elle les conduisait tous à la messe de paroisse, et afin qu'ils pussent aider à chanter plus solennellement le *Credo*, elle y exerçait elle-même ceux dont la voix était belle.

MATHEMATIQUES

 ARITHMÉTIQUE

CALCUL MENTAL

Questionnez les élèves à tour de rôle ; ne permettez pas aux élèves de répéter une question avant d'y répondre ; donnez à chaque élève un temps raisonnable pour trouver la réponse ; énoncez vos questions brièvement, clairement et rapidement.

67. Partant de 10, énoncez de 10 en 10 les nombres compris entre 10 et 100, et revenez.

68. Partant de 1, énoncez de 10 en 10 les nombres compris entre 1 et 101, et revenez.

69. Partout de 2, énoncez de 10 en 10 les nombres compris entre 2 et 102, et revenez.

70. Partant de 3, énoncez de 10 en 10 les nombres compris entre 3 et 103, et revenez.— Ainsi de suite, partant de 4, 5, 6, 7, 8, 9.

 PROBLÈMES D'ADDITION, DE SOUSTRACTION, DE MULTIPLICATION
 ET DE DIVISION

38. Un manufacturier emploie 32 ouvriers ; 21 de ces ouvriers gagnent 45 cts par jour et les autres 56 cts. Dites quelle est la somme nécessaire pour payer à tous ces ouvriers une semaine de travail.

39. Quel est le bénéfice réalisé par un marchand qui a vendu une pièce d'étoffe de 24 verges à 55 cts la verge, sachant que cette pièce d'étoffe coûtait \$10.56 ?

40. Un homme dépense 85 cts par jour pour sa nourriture, \$8 par mois pour son logement et \$120 pour son entretien. A combien peuvent s'élever ses autres dépenses, s'il a un revenu de \$720 ?

41. Un cordonnier a calculé que la main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour confectionner une paire de souliers pouvaient être évaluées à \$1.50. Quel est le bénéfice qu'il réalise sur la vente de 18 paires de souliers à \$2.25 la paire ?

Solutions :

38. $32 - 21 = 11$ ouvriers à 56 cts ; $45 \text{ cts} \times 21 = \9.45 , somme nécessaire pour 1 jour d'ouvrage des 21 ouvriers à 45 cts ; $56 \text{ cts} \times 11 = \6.16 , somme nécessaire pour 1 jour d'ouvrage des ouvriers à 56 cts ; $\$9.45 + \$6.16 = \$15.61$, somme nécessaire pour 1 jour d'ouvrage de tous les ouvriers ; $\$15.61 \times 6 = \93.66 , somme nécessaire pour tous les ouvriers pour une semaine de salaire.

39. $55 \text{ cts} \times 24 = \13.20 ce que la vente a rapporté ; $\$13.20 - \$10.56 = \$2.64$. Rép.

40. $85 \text{ cts} \times 365 = \310.25 ce que coûte sa nourriture pour 1 année ; $\$8 \times 12 = \96 ce que coûte le logement pour 1 année ; $\$720 - (\$310.25 + \$96 + \$120) = \$193.75$ montant des autres dépenses.

41. $\$2.25 - \$1.50 = \$0.75$ bénéfice sur 1 paire de souliers ;

$\$0.75 \times 18 \times \13.50 bénéfice sur 18 paires.

FRACTIONS

14^e LEÇON

OPÉRATIONS SUR LES FRACTIONS.— ADDITION DES FRACTIONS

PREMIER CAS.— *Les fractions ont le même dénominateur.*

Soit à faire la soustraction suivante : $\frac{11}{12} - \frac{7}{12}$

Comme ces fractions ont le même dénominateur, j'ai :

$$\frac{11}{12} - \frac{7}{12} = \frac{11-7}{12} = \frac{4}{12} = \frac{1}{3}.$$

RÈGLE.— Pour soustraire l'une de l'autre deux fractions qui ont le même dénominateur, il suffit de soustraire le plus petit dénominateur du plus grand et de conserver le dénominateur commun.

DEUXIÈME CAS.— *Les fractions n'ont pas le même dénominateur.*

Soit à faire la soustraction suivante : $\frac{7}{12} - \frac{3}{8}$;

Je réduis les deux fractions au même dénominateur (le plus petit dénominateur commun) et je soustrais la deuxième de la première :

Le plus petit multiple commun de 12 et 8 est 24 ; en réduisant les fractions au même dénominateur, on procède de la manière suivante :

J'ai à transformer $\frac{7}{12}$ en 24 ièmes ; dans un entier il y a $\frac{24}{12}$ ièmes ; dans $\frac{1}{12}$ d'entier il y a $\frac{2}{24}$ ièmes ; dans $\frac{7}{12}$ il y a $\frac{14}{24}$ ièmes. J'ai à transformer $\frac{3}{8}$ en 24 ièmes ; dans un entier il y a $\frac{24}{8}$ ièmes ; dans $\frac{1}{8}$ d'entier il y a $\frac{3}{24}$ ièmes ; dans $\frac{3}{8}$ d'entier il y a $\frac{9}{24}$ ièmes ; j'ai donc :

$$\frac{7}{12} - \frac{3}{8} = \frac{14}{24} - \frac{9}{24} = \frac{14-9}{24} = \frac{5}{24}. \quad \text{Rép.}$$

RÈGLE.— Pour soustraire l'une de l'autre deux fractions qui n'ont pas le même dénominateur, on commence par les réduire au plus petit dénominateur commun ; puis on applique la règle précédente.

TROISIÈME CAS.— *Des entiers sont joints aux fractions.*

Soit à faire la soustraction suivante : $17\frac{5}{6} - 12\frac{3}{4}$.

Je soustrais d'abord les deux fractions : $\frac{5}{6} - \frac{3}{4} = \frac{10-9}{12} = \frac{1}{12}$;

Je soustrais ensuite les deux entiers, et j'ai : $17 - 12 = 5$. A ces 5 unités, j'ajoute $\frac{1}{12}$ et j'ai pour réponse $5\frac{1}{12}$.

RÈGLE.— Pour soustraire un entier joint à une fraction d'un entier joint à une fraction, on retranche la fraction de la fraction et l'entier de l'entier.

QUATRIÈME CAS.— *Des entiers étant joints aux fractions, la fraction à soustraire est plus grande que l'autre fraction.*

Soit à faire la soustraction suivante : $18\frac{1}{6} - 14\frac{3}{4}$.

Je réduis les fractions au même dénominateur, (le plus petit dénominateur commun) ce qui me donne $18\frac{1}{6} - 14\frac{3}{4} = 18\frac{2}{12} - 14\frac{9}{12}$.

La fraction à soustraire $\frac{9}{12}$ est plus grande que $\frac{2}{12}$.

Pour effectuer la soustraction je prends une unité de 18, je la convertis en douzièmes ($\frac{12}{12}$), j'ajoute ces douze douzièmes aux $\frac{2}{12}$ que j'ai déjà, ce qui me donne :

$$17\frac{14}{12} - 14\frac{9}{12} = 4\frac{5}{12}.$$

RÈGLE.—Dans la soustraction des *nombre fractionnaires*, si la fraction à soustraire est plus grande que l'*autre fraction*, on diminue d'une unité le plus grand nombre et l'on augmente sa fraction de cette unité convertie en fraction de même espèce.

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

65. Un instituteur a reçu, pendant une année, à son école 75 élèves. Les $\frac{2}{5}$ des élèves sont venus pendant 11 mois, les $\frac{3}{5}$ du reste pendant 9 mois, 15 pendant 6 mois, et le reste pendant 3 mois.

Le traitement par élève présent étant fixé à 35 cts par mois, on demande quel a été le revenu total de l'école, y compris un supplément de \$120 pour un élève pensionnaire.

66. Un ouvrier ferait un ouvrage en 15 jours, un autre en 12 jours et un troisième en 10 jours. S'ils travaillent tous ensemble, en combien de jours sera fait l'ouvrage ?

67. On a acheté un lot de moutons à raison de \$5.40 le mouton ; on l'a revendu en plusieurs lots : le $\frac{1}{4}$ à raison de \$4 ; les $\frac{2}{3}$ à raison de \$5.60 ; les $\frac{7}{20}$ à raison de \$7, et le reste à raison de \$8 la pièce. De la sorte on a gagné \$1548. Combien avait-on acheté de moutons ?

68. Un marchand de campagne se rend à la ville voisine en voiture, marchant 12 milles à l'heure ; il reste à la ville pendant 2 heures, puis il revient à cheval, à raison de 16 milles à l'heure ; si son absence a duré en tout $5\frac{1}{2}$ heures, à quelle distance de la ville se trouve le village qu'il habite ?

Solutions :

65. Les $\frac{2}{5}$ de 75 = 30 ; 30 élèves pendant 11 mois = $30 \times 11 = 330$ élèves pendant 11 mois :

$75 - 30 = 45$, le reste des élèves ; $\frac{3}{5}$ de 45 = 25 ; 25 élèves pendant 9 mois = $25 \times 9 = 225$ élèves pendant 1 mois ;

15 pendant 6 mois = 90 élèves pendant 1 mois ;

$45 - (25 + 15) = 5$; 5 pendant 3 mois = 15 pendant 1 mois ;

$(330 + 225 + 90 + 15)$ élèves pendant 1 mois = 660 élèves pendant 1 mois ; $(660 \times .35) + \$120 = \351 . Rép.

66. Dans 1 jour le 1er ferait $\frac{1}{15}$, le 2e, $\frac{1}{12}$ et le 3e, $\frac{1}{10}$ de l'ouvrage ; dans 1 jour les 3 feraient $\frac{1}{15} + \frac{1}{12} + \frac{1}{10} = \frac{15}{60} = \frac{1}{4}$ de l'ouvrage entier ; $\frac{1}{4}$ de l'ouvrage = 1 jour ; $\frac{1}{4}$ de l'ouvrage = $1 \times 4 = 4$ jours. Rép.

67. $\frac{1}{4} + \frac{2}{3} + \frac{7}{20} = \frac{148}{180} = \frac{37}{45}$. Donc, après les 3 premières ventes, le reste est $\frac{43}{45} - \frac{37}{45} = \frac{6}{45}$. Mettons que le nombre de moutons soit de 180 ; les $\frac{2}{3}$ de 180 = 40 ; les $\frac{7}{20}$ de 180 = 63 ; les $\frac{1}{4}$ de 180 = 32. Les moutons avaient coûté \$5.40 par tête ; la 1ère vente a été à \$4 par tête ; il y a eu une perte par tête de $\$5.40 - 4 = \1.40 ; $\$1.40 \times 45 = \63 de perte ; la 2e vente a été à \$5.60 ; il y a eu un gain de $\$5.60 - \$5.40 = \$0.20$ par tête ; $\$0.20 \times 40 = \8 , le premier gain ; la 3e vente a été à \$7 ; un gain de $\$7 - \$5.40 = \$1.60$ par tête ; $\$1.60 \times 63 = \100.80 , le 2e gain ; la 3e vente s'est effectuée à \$8 par tête ; un gain de $\$8 - \$5.40 = \$2.60$; $\$2.60 \times 32 = \83.20 , le 3e gain. $\$8 + \$100.80 + \$83.20 - \$63 = \$129$, le gain si le nombre de

moutons avait été de 180. Donc on a acheté autant de fois 180 moutons qu'il y a de fois \$129 en \$1548; le nombre de moutons est égal à $(\$1548 \div 129) \times 180 = 2160$. Rép.

68. Le trajet lui a pris en tout $5\frac{1}{2}$ heures — 2 heures = $3\frac{1}{2}$ heures.

En se rendant à la ville il a mis $\frac{1}{12}$ d'heure pour faire 1 mille; en revenant il a mis $\frac{1}{16}$ d'heure pour parcourir la même distance. Si la ville se trouvait à *un mille* de distance du village, le trajet aller et retour lui aurait pris $\frac{1}{12}$ d'heure + $\frac{1}{16}$ d'heure = $\frac{7}{48}$ d'heure. La ville se trouve à autant de milles de distance qu'il y a de fois $\frac{7}{48}$ en $3\frac{1}{2}$. $3\frac{1}{2} \div \frac{7}{48} = 24$. Rép. 24 milles.

RÈGLES DE L'UNITÉ, PERCENTAGE, ETC.

62. Deux capitaux placés, l'un à 5%, l'autre à $4\frac{1}{2}\%$, donnent le même revenu. Calculez ces capitaux, sachant que leur somme est de \$483.74.

63. Un particulier place les $\frac{2}{5}$ de sa fortune en achat de terres qui lui rapportent $3\frac{3}{4}\%$, les $\frac{2}{7}$ sur hypothèques, au taux de 5% et le reste en actions de chemin de fer au cours de 79.50. Il se fait ainsi un revenu de \$4608.30. Quel était le capital ?

Solutions :

62. Cherchons les deux capitaux qui produiraient un même revenu, disons \$0.05. Dans le premier placement, c'est la somme de \$1. Dans le deuxième placement, c'est une somme plus forte, que l'on trouve de la manière suivante :

.04½ sont rapportés par un capital de \$1

.01 serait rapporté " " " " $\frac{1}{.04\frac{1}{2}}$

et .05 seraient rapportés par un capital de $\frac{1 \times .05}{.04\frac{1}{2}} = .05 \div 04\frac{1}{2} =$

1.11½.

Ainsi, les capitaux qui rapportent les mêmes revenus seront toujours dans le même rapport que \$1 et 1.11½. Donc il faut partager \$483.74 en parties proportionnelles à 1 et 1.11½. Autrement dit, pour chaque somme de \$1 + 1.11½, c'est-à-dire \$2.11½, contenu dans \$483.74, il y a eu \$1 placée à 5% et \$1.11½, à 4½%. $\$483.74 \div \$2.11\frac{1}{2} = 229.14$. Donc, il y a eu 229.14 fois \$1, ou \$229.14 placées à 5% et 229.14 fois \$1.11½, ou \$254.60 placées à 4½%.

63. $3\frac{3}{4}\%$ des $\frac{2}{5}$ du capital = les $\frac{2}{5}$ de $3\frac{3}{4}\%$ de tout le capital = $1\frac{1}{2}\%$ sur le tout; 5% des $\frac{2}{7}$ du capital = les $\frac{2}{7}$ de 5% sur le tout = $1\frac{2}{7}\%$ sur le tout; $\frac{2}{5} + \frac{2}{7} = \frac{24}{35}$; le reste est donc de $\frac{35}{35} - \frac{24}{35} = \frac{11}{35}$; $\frac{11}{35}$ ont été placés dans des actions de chemin de fer rapportant 3%, au cours de \$79.50, ce qui veut dire que pour \$79.50 il achetait une action de chemin de fer, laquelle action lui rapporte \$3. Le taux sur \$1 = $3 \div 79.50 = .03\frac{41}{55}$; $\frac{11}{35}$ de $3\frac{41}{55}\%$ = $1\frac{89}{371}\%$ sur le tout.

Ainsi \$1 partagée et placée dans les mêmes proportions que le capital dont il s'agit rapporterait $.01\frac{1}{2} + .01\frac{2}{7} + .01\frac{89}{371} = .04\frac{85}{42}$. Le capital cherché sera autant de fois \$1 que $.04\frac{85}{42}$ sera contenu de fois en \$4608.30. $\$4608.30 \div .04\frac{85}{42} = \1199.95 . Rép.

Problèmes tirés du traité d'Agriculture par les Frères
de l'Instruction chrétienne (Page 52).

30. PHOSPHATE NÉCESSAIRE POUR LA 4^e SOLE.—La 4^e année de l'assolement on emploie à l'arpent 800 livres de phosphate à \$0.90 les 100 livres. On a récolté par arpent, en moyenne, 40 minots de blé à \$0.95. Que reste-t-il pour le bénéfice et les frais de labour des $7\frac{1}{2}$ arpents ?

Solutions :

30. $(\$0.90 \times 800) \div 100 = \7.20 , coût de la quantité de phosphate nécessaire pour 1 arpent ; $\$7.20 \times 7\frac{1}{2} = \54 , prix de la quantité nécessaire pour $7\frac{1}{2}$ arpents. $40 \times 7\frac{1}{2} \times \$0.95 = \$285$ ce que rapporte la récolte.
 $\$285 - \$54 = \$231$, ce qui reste pour le bénéfice et les frais de labour.

ALGÈBRE

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

21. L'argent de Pierre est égal à deux fois l'argent de Jean et ils ont en tout \$ a . Combien ont-ils chacun ?
22. Divisez le nombre c en deux parties telles que la plus grande soit d fois la plus petite.
23. La différence entre deux nombres est a , et n fois le plus petit est égal au plus grand. Quels sont les nombres ?

Solutions :

21. Soit x l'argent de Jean ; alors $2x$ l'argent Pierre.
 $x + 2x = a$; $3x = a$; $x = \frac{a}{3}$, l'argent de Jean ; $2x = \frac{2a}{3}$, l'argent de Pierre.
22. Soit x la plus petite partie, alors dx , la plus grande.
 $x + dx = c$; $(1 + d)x = c$; $x = \frac{c}{1 + d}$; $dx = \frac{cd}{1 + d}$.
23. Soit x le plus petit, alors nx le plus grand.
 $nx - x = a$; $(n - 1)x = a$; $x = \frac{a}{n - 1}$; $nx = \frac{an}{n - 1}$.

Premiers éléments de géométrie pratique

NOTE.—En enseignant la géométrie ou le mesurage, à chaque problème faites ou faites faire la figure au tableau. C'est le plus sûr moyen de faire comprendre les élèves.

109. Un parterre circulaire a 176.715 pieds de surface ; quel est : 1. son rayon ; 2. son diamètre ; 3. sa circonférence.

On sait que pour trouver la surface d'un cercle il faut multiplier le carré du rayon par 3.1416, ou multiplier le carré du diamètre par .7854, ou encore, multiplier le carré de la circonférence par .07958 ; il est donc évident que la surface étant donnée, on peut trouver le rayon, le diamètre et la circonférence de trois manières différentes ; 1. divisant la surface par 3.1416 et extrayant la racine carrée du quotient, on a le rayon ; le diamètre et la circonférence se trouvent alors au moyen des règles déjà données ; 2. divisant la surface par .7854 et extrayant la racine carrée du quotient trouvé, on a le

diamètre ; le rayon et la circonférence se trouvent alors au moyen des règles déjà données : 3. en divisant la surface par .07958 et extrayant la racine carrée du quotient, on a la circonférence ; le diamètre et le rayon se trouvent alors au moyen des règles déjà données.

$176.715 \div 3.1416 = 56.25$. La racine carrée de $56.25 = 7.5$, le rayon ; le diamètre $= 7.5 \times 2 = 15$; la circonférence $= 15 \times 3.1416 = 47.124$.

$176.715 \div .7854 = 225$; la racine carrée de $225 = 15$, le diamètre, etc.

$176.715 \div .07958 = 2220.5956 +$; la racine carrée de $2220.5956 + = 47.124 \div 3.1416 = 15$ le diamètre.

110. Quels sont : 1. le rayon ; 2. le diamètre ; 3. la circonférence d'un cercle dont la surface est de 706.86 pouces ? Rép. Rayon 15, diamètre 30, circonférence 94.248.

J. AHERN.

REVUE MENSUELLE

L'Assemblée Législative de Québec a été témoin, le 15 avril dernier, d'un débat mémorable. Il s'agissait de repousser le projet de loi Roddick, relatif aux médecins, projet soumis par M. Hutchison, l'un des députés de Montréal. Les députés étaient invités à approuver la création, à Ottawa, d'un bureau fédéral médical qui accorderait des licences aux médecins et qui pourrait passer des règlements sur les matières d'enseignement médical. Il n'y a pas de doute qu'en approuvant la création de ce bureau, la Législature abandonnerait une partie des privilèges que lui garantit l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et qu'en matière d'enseignement l'on ferait un grand pas vers l'Union législative.

Voilà pourquoi plusieurs députés prirent part au débat. L'honorable M. Turgeon, ministre de l'Agriculture, s'opposa avec fermeté et éloquence au projet Roddick. Le député de Bellechasse eut la note juste : il se plaça au point de vue de l'autonomie provinciale et repoussa avec force les diverses tentatives que l'on fait en certains quartiers pour faire perdre aux Canadiens-Français leur indépendance absolue dans le domaine de l'éducation.

L'honorable M. Flynn, chef de l'opposition, combattit aussi le projet avec vigueur et talent. Plusieurs autres députés : MM. Chicoyne, Pelletier (de Sherbrooke), Roy (de Saint-Jean), l'honorable M. Guérin, M. Roy (de Montmagny), M. Prévost, M. Bissonnette (de Montcalm), M. Delâge combattirent la mesure qui fut rejetée par un vote de 48 contre 10.

Le dernier livre du directeur de *L'Enseignement Primaire* eut l'honneur d'une mention honorable pendant le débat. C'est l'honorable ministre de l'Agriculture qui voulut bien citer avec éloge : *Honneur à la Province de Québec.—Mémoires sur l'Éducation au Canada.*

Le *Soleil* du 16 avril, parlant de la discussion de la veille, disait :

“ Durant tout le débat relatif au projet de loi Roddick, un fait consolant a été constaté par les observateurs. Voici : au sujet de la question d'éducation, tous les orateurs qui ont pris la parole, pendant cette discussion, ont été unanimes à défendre la province de Québec des accusations d'ignorance et de négligence portées contre elle par des fanatiques et répétées même par quelque-uns des nôtres dans les journaux. Il faisait bon de voir toute la députation de notre Législature venger la province de Québec et proclamer bien haut : *Honneur à elle !* ”

Il est définitivement décidé que la Saint-Jean-Baptiste sera célébrée cette année à Montréal avec un éclat extraordinaire. Les grandes lignes du programme ont été arrêtées dans une assemblée des présidents de diverses Sociétés Saint-Jean-Baptiste, tenue au Monument National sous la présidence de M. le sénateur Béique.

Les fêtes dureront trois jours et combineront avec la fête nationale proprement dite, le dévoilement du monument Bourget, et la bénédiction de l'église Saint-Jean-Baptiste. Il y aura feux de la Saint-Jean, messe en plein air, assemblée publique,

banquet, etc. Le grand discours de circonstance, le 24 juin, sera prononcé par le R. P. Louis Lalande, le distingué orateur Jésuite.

Des délégués de toutes les sociétés St-Jean-Baptiste au Canada et des Etats-Unis seront invités.

Le grand poète breton, Théodore Botrel, visite en ce moment le Canada. Il a été accueilli partout avec un enthousiasme indescrivable. Botrel est non seulement un poète illustre, mais c'est aussi, c'est surtout un catholique sans peur et sans reproche. Voici un trait qui peint le barde breton sur le vif. Dès le premier jour de son arrivée à Montréal. Botrel fut invité à assister à une conférence du R. P. Lemerre, sur Jeanne d'Arc, au Monument National. Mgr Bruchési était présent, et la salle des séances était bondée. Après un discours brillant du P. Lemerre, Botrel se rendant à la demande que lui en avait faite Mgr l'archevêque de Montréal, adressa quelques paroles au nombreux auditoire. Rappelé une deuxième fois, le poète dit :

“ Je vous ai entendu tout à l'heure applaudir avec tant d'enthousiasme les noms à jamais sacrés du général de Charette et de ses zouaves pontificaux que je crois pouvoir mêler leur héroïsme à celui de Jeanne et vous réciter en *bis* une autre ode à la bannière des Zouaves Pontificaux, à la bannière du Sacré-Cœur, que j'ai composée au Château de la Basse-Motte, presque sous la dictée du général de Charette lui-même.

“ Je vais avoir la joie de vous la dire en mettant sur mon cœur le Sacré-Cœur que de Charette portait à Loigny et que madame de Charette a détaché de sa vareuse pour l'épingler sur mon veston.”

Et M. Botrel dit ces vers avec une énergie et une conviction qui empoignent l'auditoire et font éclater les applaudissements.

Cet hommage public rendu au Sacré-Cœur en pleine ville de Montréal, précisément dans un temps où un grand nombre de Canadiens-Français font une campagne enthousiaste en faveur d'un drapeau national sur lequel brille l'image du divin Cœur de Jésus enguirlandée de feuilles d'érable, comporte un enseignement significatif de la part de M. Botrel.

Honneur au glorieux poète de la vaillante Bretagne de nos pères !

La tournée de M. Botrel au Canada a pour but de recueillir des sommes qui seront dépensées à Saint-Malo, où un groupe de vrais Français veulent élever un monument à Jacques Cartier, l'immortel découvreur du Canada.

Dans une lettre adressée au conseil de la ville de Montréal, invitant les gouvernants de la métropole à prendre part à l'érection du monument Bourget, le 24 juin prochain, Mgr Bruchési dit :

“ Le 24 juin prochain aura lieu, sur la place de notre cathédrale, l'inauguration d'un monument à la mémoire de Mgr Bourget, deuxième évêque de Montréal. Je me fais un devoir et un bonheur de vous inviter à y assister.

“ Ce monument, œuvre de notre éminent sculpteur M. Philippe Hébert, admiré de tous ceux qui ont pu le voir à Paris, fera, soyez en sûrs, honneur à notre ville.

“ Il sera un hommage rendu à un homme qui fut un grand évêque et un grand citoyen.”

Sir O. Mowat, ancien premier ministre d'Ontario, lieutenant-gouverneur de cette dernière province depuis quelques années, est décédé le 19 du mois dernier, à l'âge de 83 ans. M. Mowat fut un partisan dévoué de l'autonomie des provinces. Il laisse une réputation de haute intégrité.

S. G. Mgr Bégin, archevêque de Québec, dans une de ses remarquables instructions qu'Elle a données dans la Basilique de la vieille capitale, a réclaté avec éloquence la part qui revient à l'Eglise dans l'œuvre de l'Education ; l'éminent prélat a aussi proclamé bien haut : *Honneur à la province de Québec*, relativement à l'éducation primaire.

Le Musée de l'Instruction publique

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que, dans la prochaine livraison de *L'Enseignement Primaire*, nous publierons une très belle étude de M. l'abbé Huard, le savant naturaliste canadien, sur le riche musée du département de l'Instruction publique, au Parlement de Québec. C'est à notre demande que le directeur du *Naturaliste Canadien* a bien voulu préparer cet important travail, malgré des occupations considérables.

Au nom du personnel enseignant qui va profiter du savoir et de l'expérience de M. l'abbé Huard, nous remercions bien cordialement ce dernier pour sa gracieuseté à l'égard de notre revue.

Une belle étude

Sous le titre: *Nos couvents donnent-ils une éducation pratique?* M. l'abbé L. Lindsay publie dans la *Nouvelle-France* d'avril, la première partie d'un travail très bien fait, qui vaut la peine d'être lu par les personnes s'intéressant aux choses de l'éducation.

Chez les Institutrices

Nous avons reçu les documents suivants, que nous publions avec plaisir. Le premier nous est parvenu le 9 avril, et le deuxième le 18.

I

Avis aux commissaires d'écoles et aux institutrices

Les commissaires d'écoles qui ont besoin d'institutrices pour leurs écoles pourront s'adresser "à la trésorière du Bureau de Placement, 672 rue Berri, Montréal."

L'inscription et l'abonnement pour la première année coûtent \$1.50, et \$1.00 pour les années subséquentes.

Les institutrices peuvent se faire inscrire et s'abonner en ne payant que la moitié de ces prix.

Les services du Bureau de Placement sont donnés gratuitement aux membres de l'Association des Institutrices catholiques de la province de Québec, dont la contribution annuelle est de 50 centins.

Prière de joindre à toute demande d'informations, 10 centins en timbres-poste pour règlements et formules.

JOSÉPHINE SAMSON, Inst.

Présidente.

Coteau Station, Qué.

II

Association des Institutrices catholiques de la Province de Québec, Section de Québec.

Séance du 4 avril.

Institutrices présentes: Madame Octave Côté, présidente; Mlles Aurore Dionne, trésorière; M. Turcotte, secrétaire; L. Pelletier; C. Taillon; Alice Vézina.

Le procès verbal de la dernière assemblée a été lu et adopté à l'unanimité.

Il a été proposé par Mlle A. Dionne, secondée par Mlle C. Taillon: "que Mlle L. Pelletier soit nommée à la place de Mlle Houle, retirée de l'enseignement." Adopté.

Proposé par Mlle L. Pelletier, secondée par Mlle A. Vézina : "qu'une circulaire soit envoyée à toutes les municipalités scolaires pour leur faire connaître qu'un bureau de placement pour les Institutrices est établi à Québec, et qu'en payant une piastre, ils pourront s'adresser à ce bureau pour obtenir les institutrices dont ils pourraient avoir besoin." Adopté.

Proposé par Mlle L. Pelletier, secondée par Mlle A. Vézina : "que toute institutrice s'adressant à ce bureau pour avoir de l'emploi, devra fournir les références exigées par ce bureau. Ces références consistent à répondre aux questions qui seront posées dans une circulaire." Adopté.

Proposé par Mlle A. Dionne, secondée par C. Taillon : "que l'argent donné à la trésorière soit déposé en banque, et que cet argent ne pourra en être retiré qu'avec une autorisation signée par la présidente, la trésorière et la secrétaire." Adopté.

Proposé par Mlle Vézina, secondée par Mlle L. Pelletier : "qu'une copie des délibérations de cette séance soit adressée à M. le Directeur de *L'Enseignement Primaire*, avec prière de la publier dans sa revue." Adopté.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Nous avons lu ce qui suit dans *La Patrie* du 20 avril dernier :—"L'on a fait hier au collège de Joliette, après la grand'messe, la bénédiction d'un drapeau bleu d'azur avec croix blanche, fleurs de lys et Sacré-Cœur enguirlandé de feuilles d'érables. En sortant de la chapelle, les élèves se rendirent en face du collège où se pressait déjà une foule nombreuse. La fanfare des élèves fit entendre des airs canadiens, puis le supérieur bénit le nouveau drapeau qui fut hissé sur l'édifice aux acclamations de la foule. Les élèves entonnèrent un cantique à Marie et le R. P. Grégoire, prononça une chaleureuse allocution. Il voudrait voir le nouveau drapeau adopté par la nation canadienne. Lorsque les élèves furent revenus dans la cour, M. Alphonse de Grandpré, lut devant ses condisciples un discours patriotique."

Nous avons reçu une lettre où une institutrice déjà ancienne, et qui a toujours donné satisfaction, se plaint d'avoir été supplantée par une jeune fille qui s'est engagée *au rabais*. Les institutrices ne devraient jamais se nuire ainsi : l'honneur de la profession condamne une telle conduite.

Nous ne tenons aucun compte des correspondances anonymes.

Un bon conseil : Tous les bâtiments scolaires doivent recevoir en abondance l'air et la lumière. Il ne doit y avoir dans le voisinage des écoles aucun établissement susceptible de leur être nuisible.

Voilà le beau printemps revenu. Que les abords des écoles soient tenus propres. Embellissons le terrain scolaire en plantant des arbres et en faisant un jardin, si possible.

Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue aux Filles de Jésus, religieuses du diocèse de Vannes, en Bretagne. Elles sont arrivées aux Trois-Rivières, où elles viennent de fonder une maison provinciale. Cet événement scolaire a été annoncé au public par Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières, qui, dans une belle lettre, explique l'œuvre que ces *saintes persécutées* du gouvernement français viennent accomplir au Canada.

Deux d'entre elles suivent quelques-uns des cours, de l'École normale Laval de Québec, afin de se mettre au courant des choses du pays.

La réunion de l'Association d'Éducation du Canada se réunira à Winnipeg du 8 au 11 juillet prochain. Nous espérons que conformément à la décision du *comité des vœux*, lors de la convention de 1901, à Ottawa, la question du Bureau fédéral d'Éducation ne sera pas remise sur l'ordre du jour.

Il importe que la province de Québec soit représentée par qui de droit à cette convention. Soyons vigilants.

The Educational Review, de St-Jean, N.-B., trouve très rationnel que les Canadiens-Français songent à avoir un drapeau national qui leur soit propre. Voir cette revue, avril 1903.

Nous avons lu avec plaisir sur un calendrier catholique de France que le samedi, 18 avril, était un jour consacré à la Bienheureuse Marie de l'Incarnation.

Le Séminaire de Sherbrooke a célébré avec éclat, le 23 du mois dernier, la fête de son distingué supérieur, M. l'abbé P.-A. Lefebvre.

Mgr Laroque, évêque de Sherbrooke, et Mgr Brunault, évêque de Tubuna, assistaient à la fête.

MERCI!

Le Courrier de St-Hyacinthe, la *Revue Ecclésiastique de Valleyfield*, *La Croix*, de Montréal, la *Revue littéraire*, d'Ottawa et le *Bulletin du parler français*, de Québec, ont accueilli notre volume: *Honneur à la Province de Québec*, avec une bienveillance qui ne cède nullement à celle des autres journaux et revues dont nous donnons la liste dans la première partie de la présente livraison.

Le Courrier de St-Hyacinthe et la *Revue Ecclésiastique de Valleyfield* veulent bien rappeler avec éloge la carrière du directeur de *L'Enseignement Primaire*.

Cette unanimité de la presse canadienne-française à l'égard des humbles efforts que nous faisons dans le but de promouvoir l'éducation primaire, chez nous, nous touche profondément.

BIBLIOGRAPHIE

L'EXCELLENCE DE LA DÉVOTION AU CŒUR ADORABLE DE JÉSUS-CHRIST.—Edition canadienne. Un vol. in-12 de XVI-204 pages, orné de belles gravures. Prix, 25 cents l'unité, \$2 40 la douzaine. En vente: à Montréal, aux Bureaux du *Messenger*, à la librairie Beauchemin, et chez Cadieux et Derome. A Québec, chez tous les libraires catholiques. Nous voudrions voir entre les mains de tous nos lecteurs, cette nouvelle édition du livre du P. de Gallifet.

LES ANNALES DE N.-D. DU SACRÉ-CŒUR.— Charmante la livraison d'avril.

Adresse: 71, rue Ste-Ursule, Québec.

LA CROIX.— 60, rue St-Gabriel, Montréal. Bienvenue à la vaillante feuille.

VOYAGE D'UN CANADIEN-FRANÇAIS EN FRANCE, par E. Lambert. Paris, chez Lemerre.— Ce livre représente notre nationalité sous un faux jour. Les Canadiens-Français ne sont pas *des exilés* au Canada, Dieu merci! Aucun d'eux ne songe à repasser sous la domination de la France. Notre patrie, c'est le Canada, particulièrement la Province de Québec. Le peuple canadien-français a tellement conscience de sa force, de son indépendance politique de la France, qu'il songe sérieusement à se

donner un drapeau national *bien à lui*, et cela sans vouloir offenser ses cousins les Français, qui ont assez d'esprit pour laisser Jean-Baptiste gouverner sa maison comme il l'entend. M. Lambert, dans son volume, va jusqu'à dire :

" L'enfant (le petit Canadien-Français) se croit toujours Français : ce n'est que vers l'âge de onze ou douze ans qu'un beau jour, fatigué de lire l'Histoire sans la comprendre, intrigué par cette succession de domination anglaise et française, il se hasarde à demander carrément au professeur si nous appartenons bien à la France.

" Quelle déception ! quelles intimes colères il éprouve à la réponse inespérée du maître : *mais non, nous sommes à l'Angleterre*. Depuis ce moment, il ne rêve plus que du jour où la France, victorieuse dans une prochaine guerre avec nos maîtres, redeviendra notre patrie..." (page 2).

Est-ce assez stupide ! Dire que de pareilles sornettes s'impriment en plein Paris, en l'an de grâce 1903.

Certes, nous aimons profondément la France chrétienne, la France traditionnelle, mais nous ne voulons avoir rien de commun avec la France officielle, la France qui chasse les religieuses et persécute l'Église, la France qui est l'esclave de la Juiverie et de la Franc-maçonnerie.

C'est sous l'égide du drapeau britannique que nous avons conquis la liberté de nous gouverner comme nous l'entendons, et cela sans le moindre concours de notre ancienne mère-patrie.

Les Canadiens-Français seraient bien téméraires d'abandonner un régime de vraie liberté pour s'attacher au char d'une république qui viole les lois les plus élémentaires de la justice et du droit : les milliers de religieux et de religieuses qui gémissent en ce moment en terre étrangère en sont la preuve.

Soyons fidèles à l'Angleterre jusqu'au jour où la Providence assignera pacifiquement à notre nationalité sa place parmi les nations indépendantes.

LE JOURNAL DE FRANÇOISE, — So, rue St-Gabriel, Montréal, — vient d'entrer dans sa deuxième année d'existence. Nos félicitations. Mlle Barry, qui a du talent, du cœur et de l'esprit peut faire beaucoup de bien avec sa revue en s'appliquant de plus en plus à exprimer les véritables sentiments qui animent nos chrétiennes familles canadiennes-françaises. Les institutrices peuvent recevoir ce journal pour la moitié du prix d'abonnement.

LE DRAPEAU NATIONAL

Le futur drapeau des Canadiens-Français a été acclamé, le 18 mars dernier, à cinq cents lieues de Québec. C'était au collège de Saint-Boniface.

Le drapeau azur fleurdelisé, traversé d'une croix blanche ornée du Sacré-Cœur enguirlandé de feuilles d'érables, fut salué par un chant superbe, *Mon Drapeau*, entonné par les élèves. Chaque strophe de ce chant se termine respectivement par ces vers :

1. Pour mon drapeau, gage assuré de gloire,
O Carillon, je veux ton étendard !
2. Sur mon drapeau je veux ta noble image,
O Canada, je veux ton rameau vert !
3. Sur mon drapeau, qui marche à ta lumière,
O Christ, O Roi, je veux ton divin Cœur !

Sa Grandeur Mgr Langevin, qui assistait à cette fête du Drapeau, prononça une chaleureuse allocution où vibraient les accents du vrai patriotisme. L'éminent évêque dit, entre autres belles choses :

“ Il évoque l'idée de patrie, ce drapeau, car nous ne sommes pas, Dieu merci ! des exilés sur la terre du Canada : nous sommes *chez nous*. Et nous l'avons certes bien gagné, car il nous en a coûté assez cher. Beaucoup de sueurs et beaucoup de sang : tel a été le prix de notre héroïque conquête. Le sol canadien s'est enrichi non seulement des fatigues et du sang des braves, des labeurs et du sang des missionnaires Jésuites et des missionnaires de Saint-Sulpice ; mais aussi des efforts et du sang de héros plus modestes, pionniers, défricheurs, colons qui fertilisaient le sillon de la charrue tracé avec tant de peines.

“ Ce drapeau au fond d'azur, orné de fleurs de lys, est canadien non seulement à cause de la feuille d'érable qui le couronne, mais encore à cause de l'adorable symbole de celui qui doit régner sur le monde : le Cœur de Jésus. (Applaudissements).

“ Affirmons bien haut nos convictions religieuses et défendons-les sans hésitation ni crainte.”

Voilà de nobles et fières paroles.

BUREAU CENTRAL

Les personnes qui désirent se procurer les “ *Questions et Réponses* ”, voudront bien s'adresser à M. W. Bussières, Ecole normale Laval, Québec, et non pas au Secrétaire du Bureau central, ni au bureau de *L'Enseignement Primaire*.

Constructions scolaires

A plusieurs reprises déjà, *L'Enseignement Primaire* a parlé des constructions scolaires. Nous avons même publié, naguère, une série de plans conformes aux données pédagogiques et aux règles de l'hygiène.

Une des grandes difficultés qui se présentent aux municipalités et aux communautés, c'est le choix des entrepreneurs qui devront construire l'école, le couvent ou le collège.

Aujourd'hui nous prenons la liberté d'annoncer quatre des plus importantes maisons de Québec, parmi celles que dirigent des entrepreneurs. Pour la *charpenterie* et la *menuiserie*, nous recommandons M. F. DE VARENNES, rue St. Olivier ; pour la *plomberie, la ventilation, l'éclairage* (au gaz et à l'électricité), appareils de chauffage, VANDRY & MATTE, coin des rues St-Jean et d'Youville ; pour *peinture et décorations*, (tapisserie, dorure, bronze, vitrage, peinture à fresques, miroirs), GAUTHIER & FRÈRE ; 292, rue St-Joseph ; pour la maçonnerie (pierre ou brique), EMILE CÔTÉ, 360, rue Richelieu. Ces quatre entrepreneurs sont parfaitement connus.

La Revue Canadienne.— Notre confrère montréalais vient d'entrer dans une ère de prospérité qui réjouira tous les amis de notre littérature canadienne-française. A l'avenir, *La Revue Canadienne* sera publiée à 114 pages par mois, dont deux pages pour gravures hors texte. Un grand nombre de collaborateurs nouveaux feront profiter la revue de leurs talents. Les instituteurs et les institutrices pourront recevoir cette publication moyennant la moitié du prix de l'abonnement.

The Standard of the World

**AMEUBLEMENT
SCOLAIRE**

Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciés.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit.

Notre nouveau bureau à *table mobile* sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

**Canadian Office and School
Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.**

Références utiles

Librairie Sainte-Anne.— J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, Québec.

A vendre à cette librairie :

L'assortiment le mieux varié et le plus complet dans le marché, de fournitures pour écoles et municipalités.

Envoyez vos commandes et elles seront remplies avec soin.

POUR MUNICIPALITÉS : — Blancs et avis publics de toutes sortes, rôle de cotisation, reçus de taxes, avis aux retardataires, livres de caisse, registres pour délibérations, cahiers de recensement, registres pour visiteurs, papeterie, etc.

POUR ÉCOLES : — Tous les livres en usage dans les écoles catholiques, aussi : Cartes géographiques, tableaux noirs, vernis et brosses à tableaux, craie, globes terrestres, codes, buvard, crayons, papier et enveloppes, porte-plumes, plumes, papier foolscap, mucilage, encre, cahiers, ardoises, images, étuis, boîtes à clef, gommes à effacer, boîtes à dessin, règles, etc., etc.

Demandez nos listes de prix ! — Attention spéciale aux commandes reçues par la malle !

Demandez le Journal d'Appel par J.-N. Miller, le seul approuvé par le Département de l'Instruction publique.

Cloches pour écoles, depuis 75 lbs à 250 lbs, prix 12 cts la lb., monture comprise.

Prix spéciaux pour des commandes considérables !

Propriétaires du *Nouveau Cours de Calligraphie canadienne* en 9 cahiers français et anglais, une méthode pratique pour apprendre à bien écrire, le système d'écriture recommandé par les banques et maisons de commerce.

Ed. Marcotte.—Imprimeur-Relieur et Papetier, 82, rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.

Impressions de toutes sortes, tels que livres, circulaires, en-têtes de comptes et de lettres, factums, catalogues, cartes d'affaires, programmes, menus, brochures et journaux illustrés.

Reliure : livre de comptes de toutes sortes, reliure de bibliothèque à des conditions faciles, cartes montées sur toile et vernies. Recherché pour éditions.

La Maison Marcotte relie *L'Enseignement Primaire* pour un grand nombre de municipalités.